

VILLE DE LILLE

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 21 septembre 2001.

La séance est ouverte à 17 heures 20 sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Maire de Lille.

Madame le Maire - Je vous propose de commencer nos travaux et je demande à Mme PHEULPIN-COQUEL de bien vouloir procéder à l'appel.

(Madame PHEULPIN-COQUEL procède à l'appel nominal).

Présents : Mmes AUBRY, BAERT, BOCQUET, BOUCHART, M. CACHEUX, Mme CARLIER, MM. CHARLES, CUCHEVAL, Mmes CULLEN, DA SILVA, DAVAL, MM. DECOCQ, DEGREVE, Mme DEMESSINE, M. de SAINTIGNON, Mme DESWARTE, M. DURAND, Mme ESCANDE, M. FALISE, Mmes FILLEUL, FOLENS, M. FREMAUX, Mme GLEIZER, M. HANNA, Mmes HENAUT, KECHEMIR, MM. LABBEE, LENGLET, LESERRE, Mmes MAHIEU, MALLEVILLE, MM. MARCHAND, MAUROY, Mme MERLIN, MM. MUTEZ, ORIOL, PARGNEAUX, PECHARMAN, Mme PHEULPIN-COQUEL, M. PLANCKE, Mme POLIAUTRE, M. QUIQUET, Mme REDLICH, MM. RICHIR, ROMAN, Mmes ROUGERIE, ROUGERIE-GIRARDIN, M. SANTRÉ, Mme STANIEC, M. TOSTAIN, Mme VERBRUGGHE, M. VICOT.

Excusés : M. BERNARD (pouvoir), Mmes CAPON, COOLZAET, GEORGET, MM. KANNER, MOREAU, SAVOYE (pouvoir), SINAGRA (pouvoir), SULMAN (pouvoir).

Je vous remercie.

Monsieur le Maire Honoraire, Messieurs les Maires d'Hellemmes et de Lomme, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, je voudrais ouvrir ce Conseil Municipal en assurant, au nom de vous tous, les habitants de la ville de Toulouse et leur Maire, Monsieur DOUSTE-BLAZY, et leurs élus de notre émotion et bien évidemment de notre soutien. Vous savez qu'il y a eu une très forte explosion dans le Sud de Toulouse, dans l'entreprise A.Z.T., certainement due à une erreur de manipulation technique qui, à l'heure où je vous parle, a entraîné 12 morts et plus de 180 blessés, avec un nuage qui est finalement moins toxique qu'il n'y paraissait mais qui a amené les habitants de Toulouse à regagner leurs habitations.

C'est une catastrophe pour Toulouse. Il faut surtout penser évidemment aux familles des victimes et à ceux qui aujourd'hui souffrent de cet accident extrêmement grave qui a amené le Premier Ministre et le Président de la République à se rendre sur place.

Sans faire de lien entre les deux événements puisque, heureusement, il n'y en a pas, je voudrais bien évidemment revenir sur ce qui s'est passé aux Etats-Unis le 11 septembre, c'est-à-dire depuis notre dernier Conseil Municipal.

Je ne crois pas que nous allons engager un grand débat à ce sujet. Ce que nous pouvons dire les uns et les autres est sans doute très proche. En tout cas, la réaction de la Ville de Lille, comme celle de la France d'ailleurs, de ses principaux responsables, politiques, institutionnels, religieux, économiques, ont été de même nature, et bien évidemment de l'ensemble de la population.

Ces attentats de New York ont entraîné partout dans le monde une émotion et un effroi considérables. Un acte aussi inhumain n'aurait jamais pu être imaginé et rien ne justifie un tel crime. Nous voyons jour après jour d'ailleurs s'accroître le nombre de victimes de cet attentat.

.../...

Nous avons organisé devant l'Hôtel de Ville une cérémonie officielle, rejoignant ainsi l'ensemble des pays d'Europe pour trois minutes de silence, en présence de Mme le Consul des Etats-Unis, Madame Katherine KOCH, avec la participation de nombreux élus des autorités civiles, militaires et religieuses, avec Monsieur Pierre de SAINTIGNON, représentant le Président du Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais, Alain CACHEUX représentant le Président de la Communauté Urbaine, Pierre MAUROY.

Je voudrais remercier tous ceux qui ont été auprès de nous, les membres élus de la Majorité ou de l'Opposition, mais aussi l'ensemble des Lillois et particulièrement le personnel municipal qui se sont rendus à cette cérémonie. Nous avons pu nous rappeler que, particulièrement ici dans le Nord, par deux fois, les Etats-Unis étaient venus à notre aide depuis le début du siècle et que, alors qu'ils étaient touchés par cet acte terrible, nous étions bien sûr à leurs côtés.

Je crois que ce n'est pas l'occasion d'un débat. Je voudrais simplement dire devant vous que nous avons tous, c'est-à-dire tous ceux qui sont aujourd'hui responsables dans le monde, à leur niveau, et je dirai même tous les citoyens, un double devoir.

Le premier, bien évidemment, est de rechercher les coupables, les individus coupables, et de faire en sorte que justice se fasse car rien ne justifie de pareils actes inhumains et de barbarie.

Comme nous l'avons dit les uns, les autres, il n'y a pas dans cette affaire, d'un côté, les bons et, de l'autre, les méchants, le bien et le mal. Il y a des hommes et des femmes qui sont sortis de l'humanisme, ce qui doit être nécessaire pour atteindre la barbarie, et ce sont ceux-là qu'il faut rechercher. Il n'est évidemment pas question de regarder certains peuples dans leur entier, certains hommes ou femmes sous prétexte qu'ils sont originaires de tel ou tel pays ou qu'ils ont telle ou telle confession.

Je crois que nous saurons, comme nous l'avons toujours fait, dans la ville de Lille, être solidaires de tous, d'abord de ceux qui ont souffert, les Américains, mais aussi de ceux qui pourraient faire l'objet d'un amalgame qui serait tout autant déplacé.

Le deuxième devoir, me semble-t-il, -car sur la poursuite des responsables de cette tragédie, les autorités françaises auront à s'exprimer auprès des autorités américaines- pour nous tous est de nous poser la question de savoir comment cela a été possible et de nous demander comment faire en sorte que de tels actes ne se reproduisent pas.

Comment éviter que nous semions des graines qui entraînent des jeunes vers le terrorisme comme cela a été le cas ?

C'est une réflexion beaucoup plus globale qui pose de multiples problèmes comme celui du développement, des inégalités actuelles dans le développement entre le Nord et le Sud, peut-être aussi du traitement d'un certain nombre de crises internationales par les instances internationales, l'ONU en particulier, qui ont été peu présentes ces derniers temps. On peut parler du Proche-Orient, on peut aussi parler des Taliban et de ce qu'ils font vivre à la population afghane.

Nous avons sans doute un devoir, après cette horreur que rien ne justifie, je tiens à le redire ici, qui est de nous dire qu'il faut peut-être à cette occasion dramatique nous poser un certain nombre de questions. Elles posent encore une fois des problèmes beaucoup plus lourds à l'ensemble du monde et notamment à ceux qui souhaitent que des actes de cette nature ne se reproduisent pas.

.../...

En ce qui concerne la Ville de Lille, j'ai reçu un certain nombre de représentants de communautés. Je crois qu'il faut dire simplement que nous n'avons pas ici à craindre des réactions. Notre Ville a su dans de nombreuses occasions être solidaire, elle le sera encore. Et j'en appelle à tous les Lillois, quelles que soient leur origine, leur catégorie sociale, leur culture, pour nous aider tous ensemble à réfléchir afin que de tels actes ne se reproduisent pas. Et chacun doit participer à cette réflexion, personne ne doit considérer qu'il se situe dans un camp ou dans l'autre, et peut-être serons-nous amenés à prendre un certain nombre d'initiatives pour réfléchir à des sujets aussi lourds que celui de la dette des pays en développement, de la façon dont, modestement, une ville comme la Ville de Lille peut aider au co-développement dans les jumelages qui ont été par exemple engagés par Pierre MAUROY précédemment.

Voilà simplement ce que je souhaitais dire et de par les conversations que j'ai pu avoir avec les uns et les autres, je pense ne pas me tromper en disant que je ne fais que reproduire ici ce que nous pensons de manière assez forte, en tout cas très majoritairement, dans notre ville et parmi les élus.

Le carnet.

Nous passons donc d'événements dramatiques à des annonces beaucoup plus heureuses.

D'abord, je voudrais dire à Michel FALISE que nous nous réjouissons de son retour puisqu'il a été souffrant pendant un certain nombre de semaines. Je dois lui dire qu'il nous a manqué et que nous comptons sur lui pour continuer à développer ce à quoi il croit, la démocratie participative. Il sera d'ailleurs amené, au prochain Conseil Municipal, à vous proposer la révision du règlement intérieur du Conseil Municipal et des Conseils de Quartiers.

Au titre des bonnes nouvelles, je voudrais d'abord adresser mes vives félicitations à deux de nos collègues qui se sont distingués en cette période de rentrée.

Tout d'abord, Bernard ROMAN qui vient d'être admis par le Conseil de l'Ordre avocat au Barreau de Lille. Je dirai que cela se fête.

(applaudissements)

Je pense qu'il ne manquait plus que ce titre à Bernard ROMAN qui est déjà à la tête, si je puis dire, d'une brillante carrière, aussi bien universitaire que professionnelle. Ce n'est pas un hasard, vous le savez, s'il s'est vu confier la présidence de la Commission des Lois qui est venue confirmer son parcours au sein des institutions publiques mais aussi son engagement vis-à-vis de la justice.

Son inscription au Barreau voit aussi reconnaître ses compétences en matière juridique. Je pense qu'il aura surtout à cœur « de défendre de belles causes honorables et symboliques ». Je ne fais que le citer. Et en ce domaine, nous lui faisons confiance et nous lui adressons à nouveau toutes nos félicitations.

Je voudrais aussi féliciter Patrick KANNER qui vient d'avoir un petit problème technique et qui arrivera donc dans quelques instants. Il a été réélu, à l'unanimité, le 13 septembre, Président de l'UNCCAS, l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale. C'est donc son deuxième mandat. Nous savons combien il a contribué à mettre de la vigueur dans le travail en commun des C.C.A.S. des différentes villes. Je voulais aussi l'en féliciter.

.../...

Et puis je tenais également à féliciter l'un de nos cadres municipaux, Jean-Jacques TREELS, Adjoint au Directeur Général des Services, chargé des finances et des achats, qui a été élevé au rang de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite Agricole.

(applaudissements)

Cela est quand même assez rare pour que nous puissions le saluer, et c'est encore plus rare pour un financier. Alors, je me suis demandé à quoi était due une telle promotion. On s'attendait à beaucoup de promotions pour Jean-Jacques TREELS mais pas obligatoirement à celle-là. J'ai compris qu'il s'agissait de ses fonctions parallèles à ses fonctions municipales de Secrétaire Général du Syndicat Intercommunal de Réalisation et de Gestion de la fourrière pour animaux errants de Lille.

Vous voyez que nous avons quand même des cadres municipaux qui ont de multiples fonctions et qui les réalisent avec un grand talent. Nous le félicitons donc pour cette distinction qui est, il est vrai, assez rare parmi les cadres de l'administration.

Quelques petits mots rapides.

Après vous avoir informés de l'arrivée d'un nouveau Directeur Général Adjoint, Antoine HARLEAUX, qui peut peut-être se lever pour que chacun le voie, et qui sera notamment chargé du développement économique, de l'emploi, de l'insertion, pour lui dire que nous sommes très heureux de l'accueillir ici en Ville de Lille, connaissant à la fois ses compétences et ses engagements sur ces problèmes depuis de nombreuses années dans notre région et dans notre métropole.

Un mot peut-être sur la Braderie, sans s'étendre, car vous y avez tous participé. Elle a connu une fois de plus un énorme succès. Il est vrai que le temps a été plutôt clément au moins le premier jour. Il y avait environ 100 kilomètres de trottoirs occupés par plus de 10.000 exposants. Sans doute plus de 2 millions de visiteurs cette année. Nous n'en sommes pas encore totalement sûrs. Ce dont nous sommes sûrs c'est qu'ils ont consommé 300 tonnes de moules. C'est peut-être le meilleur indicateur qui nous montre la présence de ces personnes dans notre ville, c'est celui qui permet de mesurer l'évolution d'une année à l'autre.

Un mot plus sérieux sur la rentrée des classes. Celle-ci s'est déroulée globalement -je dis bien globalement- dans de bonnes conditions. Pour prendre en compte l'évolution de la démographie scolaire, l'Education Nationale a procédé à des ouvertures et à des fermetures de classes. Nous en avons d'ailleurs déjà parlé avant l'été.

Ont été ouvertes une classe à l'école maternelle André et une à l'école primaire Vialat et dans quelques jours sera annoncée une nouvelle ouverture à l'école maternelle Barat.

Parallèlement, ont été fermées un certain nombre de classes qui, il faut bien le dire, correspondaient, pour la grande majorité, à une baisse forte des effectifs. J'ai pu vérifier par les chiffres récents qu'à Lille, la moyenne des élèves par classe demeurait inférieure à la moyenne nationale, ce dont nous pouvons nous féliciter car nous savons qu'il y a beaucoup d'élèves en difficultés et que, bien évidemment, cela permet un meilleur suivi individuel des élèves.

Néanmoins, lorsque nous avons appris les premiers projets de fermetures, j'avais été amenée à intervenir auprès de Jack LANG, principalement sur trois écoles, mais avec une insistance particulière sur l'école Lamartine et le Ministre a accepté de revenir sur cette fermeture annoncée.

Donc, si nous n'avons pas obtenu gain de cause de manière globale, nous l'avons obtenu sur le cas qui nous apparaissait le plus sérieux.

.../...

Je voudrais revenir sur deux problèmes qu'ont néanmoins rencontrés certains parents d'élèves lors de cette rentrée scolaire, à la suite de décisions qui ont été prises par l'Education Nationale.

La première c'est la suppression des études surveillées dans les écoles primaires. Les études surveillées ne doivent pas être confondues avec les garderies péri-scolaires qui sont organisées par la Municipalité. Les études surveillées, encadrées par les enseignants le soir après la classe, sont organisées par l'Education Nationale et entraînaient une rémunération, j'allais dire, de la main à la main, des parents aux enseignants.

L'Education Nationale a souhaité remettre en cause ce système qui, il faut bien le dire, n'est pas très légal et pour le moins non officiel, même s'il est organisé au sein même de l'école.

Des tentatives de suppressions étaient intervenues en cours d'année scolaire mais, à la suite de réactions nombreuses, notamment de parents d'élèves, que nous avons soutenues, ces suppressions n'avaient pas eu lieu.

C'est finalement à la veille de la rentrée que l'Education Nationale a décidé de mettre fin définitivement à ce système dès la présente rentrée scolaire. Dès le 27 août, Ariane CAPON est intervenue auprès de l'Inspecteur d'Académie en lui demandant quelle mesure de substitution allait être prise car bien évidemment les parents allaient être pris de court. La Ville était en outre assez désarmée par rapport à une décision brutale qui ne relève pas d'elle.

Je voulais simplement vous indiquer que l'Education Nationale vient de nous informer qu'elle a décidé une prise en charge directe des études surveillées et le recensement des établissements concernés.

Nous réalisons ce travail avec elle et j'espère que, effectivement, cette décision sera mise en œuvre le plus rapidement possible car de nombreux parents s'en sont émus et nous-mêmes également, très fortement.

De manière plus globale, vous savez que nous travaillons actuellement sur un projet éducatif global que Patrick KANNER a en charge. Il est pour nous essentiel de pouvoir proposer à tous les parents qui le souhaitent, pour leurs enfants, une aide aux devoirs, sous des formes différentes de celles organisées par l'Education Nationale mais qui se développent par ailleurs dans notre ville.

Je suis intervenue auprès du Recteur puisqu'un certain nombre de changements de directions ont eu lieu dans 17 écoles à Lille et que 5 Directeurs titulaires ont été nommés, 12 autres faisant fonction, et qu'il ne nous apparaît pas que cette situation soit acceptable dans le moyen terme. Nous nous sommes également entretenus, sur ce terrain, le Recteur, Ariane CAPON et moi-même.

Le dernier point que je voulais aborder était peut-être une réaction plus personnelle mais je pense que certains l'ont néanmoins partagée. Il s'agit de la journée pédagogique qui a été organisée par l'Education Nationale, en prévenant là aussi les parents seulement quelques jours avant.

Nous sommes ravis qu'il y ait des journées pédagogiques à l'Education Nationale mais, je pense qu'une information et une organisation peut-être meilleures des parents permettraient d'éviter les difficultés que l'on a vécues la semaine dernière quelques jours après la rentrée.

Je voulais aussi vous dire que sur ce point-là, j'ai été amenée à réagir, mais je pense ne pas être la seule.

.../...

Sur la rentrée scolaire, voilà les éléments essentiels que je voulais porter à votre connaissance, sachant que bien évidemment nous continuons à suivre avec Ariane CAPON les différents dossiers dont j'ai parlé.

Un mot sur le plan Vigipirate pour informer l'ensemble des Lillois, encore qu'ils se rendent compte eux-mêmes de la présence accrue des militaires dans les zones sensibles, je pense à l'aéroport, aux gares et à la surveillance renforcée par la Police d'un certain nombre de lieux, administrations, centres commerciaux ou lieux de culte.

En ce qui concerne la Ville, nous avons pris aussi un certain nombre de dispositions. Un filtrage a été organisé à l'hôtel de ville ainsi que dans les mairies de quartiers. Une pose d'obstacles a été réalisée autour des écoles pour définir un périmètre de sécurité. Je voudrais dire qu'il s'agit là bien évidemment de précautions qui ne sont liées à aucune information qui pourrait être inquiétante mais que nous devons prendre ce genre de dispositions étant donné les événements qui ont eu lieu aux Etats-Unis.

Ils ont eu aussi d'autres conséquences qui ont été sans doute malencontreuses puisque nous avons été obligés d'annuler les Journées du Patrimoine car nous n'aurions pas pu à la fois mener Vigipirate -ce n'est pas par crainte de problèmes- et assurer la sécurité des centaines de personnes qui se rendent sur les lieux, notamment l'ouverture d'un certain nombre de lieux au public.

Je comprends la déception des organisateurs et des visiteurs mais la décision qu'a prise le Gouvernement était importante et essentielle, pour éviter des problèmes de sécurité.

En revanche, contrairement à d'autres villes, la Ville de Lille a décidé de maintenir la journée sans voitures considérant que le fait de la mobilisation de la Police Nationale à d'autres tâches ne nous empêchait pas d'accompagner cette opération qui doit permettre à certains de nos concitoyens de voir la ville et les déplacements en ville sous un autre œil. Je me réjouis que cette année nous ayons pu travailler notamment avec les associations de commerçants pour organiser cette journée sans voitures qui, j'espère, du moins si la pluie n'est pas aussi forte que ces derniers jours (nous avons battu un certain nombre de records) aura un très grand succès.

Demier point dans ces communications, un mot quand même sur le LOSC parce que c'est un feuilleton que nous sommes heureux d'avoir à suivre tel que nous le suivons. Pierre MAUROY m'en parlait à l'instant, effectivement, qui aurait cru, il y a deux ou trois ans, que nous en serions là aujourd'hui ?

Un mot pour dire d'abord que nous étions avec certains membres élus, dont Christian DECOCQ, Pierre de SAINTIGNON, Michelle DEMESSINE, Gilles PARGNEAUX, au match de Manchester, et combien nous avons été heureux, alors qu'on nous prédisait une défaite catastrophique, -et les bookmakers anglais en faisaient des "choux gras", sans parler de la presse anglaise- de voir comment, au lendemain de cet échec, (puisque nous avons perdu 1 à 0 dans la dernière minute de jeu), l'équipe est revenue auréolée en France, après des commentaires très élogieux même de la presse britannique qui, de ce fait, s'en est prise à cette grande équipe de Manchester.

Je voulais aussi vous apporter quelques précisions sur les travaux d'extension du stade Grimonprez-Jooris. Vous vous souvenez que Pierre MAUROY avait annoncé cette décision au mois d'avril dernier et que, pour accélérer le traitement de ce dossier, nous avons été amenés à avoir des débats non seulement au niveau du Conseil Communautaire mais également ici en Conseil Municipal avant l'été. Ainsi avant de transférer la propriété du stade à la Communauté Urbaine au 1er janvier 2002, -puisque cela ne peut pas se faire avant- nous avons, en plein accord avec Pierre MAUROY et la Communauté Urbaine, d'ores et déjà lancé les études afin de ne pas perdre de temps et de pouvoir

.../...

disposer d'un stade qu'attendent les supporters, les joueurs, l'équipe et sans doute beaucoup d'entre vous, le plus vite possible.

Nous avons donc décidé le 9 juillet dernier, par délibération, de lancer les enquêtes publiques et le concours européen de maîtrise d'œuvre, ainsi que la désignation du jury de concours. Depuis lors, le dossier a progressé et je suis en mesure de vous donner le calendrier suivant.

Le lancement de la consultation des concepteurs, c'est-à-dire des architectes, a été publié au mois d'août, les réponses devaient être apportées avant le 19 septembre. Je vous rappelle que nous étions intervenus, Pierre MAUROY et moi-même, pour dire que, bien sûr, l'appel d'offres européen comportait quelques inconvénients, c'est-à-dire des délais plus longs, mais qu'il comportait sans doute un avantage, celui d'avoir des équipes d'architecture du plus haut niveau et donc de laisser présager un stade qui sera non seulement beau mais qui saura également s'inscrire dans son environnement dans les meilleures conditions possibles.

Je peux vous annoncer aujourd'hui que 27 équipes d'architectes ont répondu, dont plusieurs équipes internationales : américaine, australienne... Les architectes qui ont réalisé les plus grands stades et notamment celui de Saint-Denis ont répondu à cet appel d'offres.

Le jury de concours se réunira la semaine prochaine et sélectionnera trois candidats qui seront amenés à rendre leurs esquisses à partir d'un appel d'offres technique qui a été préparé par la Communauté Urbaine et la Ville de Lille et sur lequel, Pierre de SAINTIGNON réunira le groupe de suivi la semaine prochaine. Il ne s'agit bien évidemment que d'un appel d'offres technique, nous n'en sommes pas au moment des décisions. Les trois architectes, si le jury en retient trois, devront remettre leurs esquisses à la fin de l'année et Pierre MAUROY présidera alors le jury de choix de l'architecte, en décembre 2001, afin de ne pas perdre de temps.

De janvier à juin 2002, nous passerons à l'A.P.S. et l'A.P.D., donc aux phases techniques d'élaboration du projet, puis à la consultation des entreprises entre juillet et octobre 2002.

Si nous arrivons à tenir ces délais, j'espère que les travaux pourront commencer en octobre 2002 pour 12 mois, 18 mois, peut-être 20 mois, je ne le sais pas exactement. En tout cas, avec une double hypothèse qui n'est pas tranchée aujourd'hui et que nous devons discuter aussi bien avec le club et ses dirigeants, qui est de savoir si ces travaux seront réalisés en une fois avec la fermeture du stade ou si au contraire ils seront réalisés par tranches.

Dans l'appel d'offres sur lequel le groupe de pilotage aura à s'exprimer la semaine prochaine, nous demandons aux architectes de travailler les deux hypothèses et de nous rendre les deux hypothèses afin que la décision qui sera prise par la Communauté Urbaine puisse se faire en prenant en compte l'ensemble des éléments, bien sûr, les délais, les facilités techniques de réaliser en une ou plusieurs phases mais aussi le coût de ces opérations.

Nous sommes donc particulièrement vigilants sur le respect de ce calendrier et nous passerons la main à ceux qui seront chargés de porter ce grand stade, c'est-à-dire à Pierre MAUROY, Président de Lille Métropole, et à la Communauté Urbaine, au 1er janvier, comme prévu.

Je voudrais ajouter, comme nous nous y sommes engagés, que l'une des contraintes du cahier des charges de l'opération sera le respect de la norme H.Q.E., Haute Qualité Environnementale, et que, parallèlement, nous travaillons à un plan de déplacements pour que les accès au stade se fassent dans les meilleures conditions possible pour les usagers et les supporters.

.../...

Voilà donc quelques éléments en terme de délais que je souhaitais porter à votre connaissance et surtout à la connaissance des Lillois qui piaffent en attendant ce nouveau stade. On les comprend, mais je crois que nous n'avons pas perdu de temps étant donné la rapidité des résultats. On peut simplement dire que l'équipe est allée peut-être plus vite que nous et nous ne pouvons, à cet égard, que nous en réjouir.

Voilà les différents points que je voulais évoquer au niveau de ces communications, en vous rappelant un rendez-vous important dimanche, celui des élections sénatoriales. Notre Maire honoraire, vous le savez, conduit une liste mais nous avons ici des Conseillers Municipaux qui soutiennent d'autres listes. Je veux simplement signaler que 15 listes sont présentes et que les grands électeurs que nous avons désignés ensemble au retour des vacances ne doivent pas oublier ce devoir qui est le leur le 23. Mais je pense que pour eux c'est aussi un plaisir de pouvoir faire entendre leur voix et leurs convictions en la matière.

Nous nous retrouverons j'imagine un certain nombre d'entre nous à 16 h 30 pour la proclamation des résultats à Lille Grand Palais puisque c'est là que le vote et la proclamation des résultats auront lieu.

Je vous propose maintenant de rentrer dans le vif du sujet.

(Monsieur DECOCQ demande la parole)

Monsieur DECOCQ, je vous donne la parole.

M. DECOCQ - Madame le Maire, permettez-moi de faire une communication au Conseil Municipal.

Madame le Maire - Je vous en prie.

M. DECOCQ - Je vous en remercie.

Madame, chers collègues, je souhaite vous faire part très brièvement et très simplement de la plus vive réprobation de notre groupe concernant la manifestation d'arrachage, prématuré, des betteraves par un de nos collègues du Conseil Municipal dans un champ situé à Avelin.

On sait bien que les Verts se mobilisent contre les expérimentations liées aux O.G.M. Je ferai toutefois remarquer au passage que la betterave est une plante bi-annuelle qui fait des réserves la première année, pour fleurir seulement la deuxième. Donc, l'absence de floraison était garante d'une non-dissémination du pollen et des semences.

400 mètres carrés ont donc ainsi été saccagés sans aucune raison liée à la santé publique mais dans un souci purement médiatique.

On a détruit et anéanti des essais autorisés par l'administration et répondant aux critères exigés par les autorités. Il s'agit donc d'une infraction caractérisée. Mais nous ne sommes pas des juges.

Ce que nous réprimandons, c'est que cette infraction ait été commise par un élu revêtu ostensiblement de son écharpe d'Adjoint Municipal.

S'il s'est revêtu de son écharpe, c'est que notre collègue a considéré, à juste titre, qu'elle lui conférait une autorité morale et politique et renforçait la portée politique de son action.

.../...

C'est en effet une pratique courante, Madame, utilisée dans divers déplacements, nous le savons tous, et cortèges, au nom d'une cause mais toujours dans la légalité.

Nous sommes bien sûr dans la symbolique et dans cet univers les images frappent, celle de la photo parue dans la presse d'un élu commettant une infraction ceint de son écharpe nous a choqués.

Je n'en dirai pas plus. Je vous remercie.

Madame le Maire - Monsieur DECOCQ, je voulais simplement vous dire que j'ai fait le même constat que vous et un certain nombre de membres de la Majorité municipale ont exprimé la même réprobation.

Je m'en suis entretenue avec Eric QUIQUET, je lui ai d'ailleurs confirmé ma position sur ces deux points par écrit.

Je réproouve effectivement cet acte et la façon dont il a été réalisé mais nous en avons parlé en particulier, nous sommes un peu plus anciens dans nos fonctions et je préfère considérer aujourd'hui que c'est sans doute là la raison de cet acte et de l'utilisation de l'écharpe tricolore.

En tout cas, la conversation que j'ai eue avec Eric QUIQUET me laisse à penser que ceci ne se reproduira pas.

Voilà, je crois que c'est une affaire classée mais il était bon effectivement d'en parler.

Je passe maintenant la parole à M. PARGNEAUX pour ses dossiers, chemise n°2.

M. PARGNEAUX - Madame le Maire, mes chers collègues, avant de passer aux dossiers qui sont inscrits à l'ordre du jour concernant la commune associée d'Hellemmes, quelques instants pour revenir sur un dossier que j'ai ouvert lors du dernier Conseil Municipal, ou l'avant-dernier puisque le dernier était celui de la désignation des grands électeurs, donc le Conseil Municipal de début juillet où j'attirais votre attention, membres du Conseil Municipal de la Ville de Lille-Hellemmes-Lomme et, au-delà, à l'ensemble des populations de Lille, d'Hellemmes et de Lomme, et au-delà à l'ensemble des populations de notre région et du pays, sur la situation des salariés de l'entreprise MOSSLEY, la Filature d'Hellemmes, la dernière filature lilloise.

J'indiquais à ce moment la nécessité d'un soutien important de tout le monde face à ce meurtre, comme je l'avais dit dans mon propos, commis par la direction générale de ce groupe MOSSLEY.

Depuis cette intervention, la mobilisation s'est fait jour, d'une façon forte, et pendant plus de 80 jours, les salariés ont occupé leur usine et c'est au bout de ces 80 jours d'occupation qu'il y a eu la signature de ce plan social que nous souhaitions tant, les uns et les autres.

A ce propos, je voudrais rappeler, après la signature de ce plan social, la mesure que nous avons mise en place, le soutien tout au long de ce conflit. Tant au niveau de la Ville de Lille qu'au niveau de la commune d'Hellemmes, les deux Maires, vous, Madame AUBRY, en tant que Maire de Lille, et moi-même, en tant que Maire de la commune d'Hellemmes, se sont investis personnellement pour aider les salariés et faire plier la direction générale de MOSSLEY.

Nous devons aussi, Madame le Maire, saluer le travail au quotidien qu'a accompli à vos côtés Pierre de SAINTIGNON, Premier Adjoint, qui, tout au long de cet été, a été le médiateur entre les syndicalistes, la direction générale et l'ensemble des intervenants publics mais aussi le liquidateur désigné par le Tribunal de Commerce le 23 juin.

.../...

Que dire aujourd'hui, si nous devons faire un premier bilan de ce qui s'est passé ?

Nous pouvons dire, au-delà là aussi de notre Conseil Municipal, que nous avons eu affaire à des patrons dont on pensait qu'il n'y en avait plus, des patrons irrespectueux, méprisants, arrogants.

En face d'eux, devant eux, des salariés dont on veut une nouvelle fois saluer le courage, le sang-froid, la responsabilité. Grâce à leur combat, à notre soutien à leurs côtés, ils ont gagné une première manche. Mais il faut maintenant gagner la deuxième manche, celle du retour à un emploi pour les 100 salariés qui n'ont pu être reclassés dans le cadre du plan social.

C'est notre objectif commun et dès la signature du plan social, à l'initiative de vous-même, Madame le Maire, et sous l'impulsion de Pierre de SAINTIGNON, Vice-Président du Conseil Régional, nous avons décidé la création d'une cellule de retour à l'emploi, en mettant autour de la table le Conseil Régional, l'ASSEDIC, la Direction Départementale du Travail et de la Formation Professionnelle, les représentants de l'A.F.P.A., les représentants de l'A.N.P.E., les représentants du patronat, de l'Union Industrielle Textile, les représentants de l'Institut de Formation, le FORTAC, mais aussi bien entendu les salariés, les syndicats du groupe MOSSLEY de la Filature d'Hellemmes.

Hier, Pierre de SAINTIGNON rencontrait Monsieur CHERRETIER, Directeur Général de l'UNEDIC, qui a donné son accord pour apporter un financement exceptionnel de la part de l'UNEDIC dans le cadre de la mise en œuvre du PARE à l'attention des salariés déterminés.

C'est un engagement unique dans notre pays qui aura valeur d'exemple.

Cela veut dire que, aux côtés de la Région et de Pierre de SAINTIGNON, à nos côtés, le Maire de Lille que vous êtes, le Maire d'Hellemmes que je suis, nous souhaitons et ce sont les engagements qui ont été pris au cours de ces dernières réunions avec l'ensemble des intervenants que je viens d'indiquer, nous souhaitons faire un exemple pour que demain nous puissions dire que les 100 salariés du Groupe MOSSLEY de la Filature d'Hellemmes ont retrouvé un emploi dans le cadre des dispositifs mis en œuvre dans le cadre non seulement du PARE mais aussi sous l'impulsion des élus que nous sommes.

Là où il y a la volonté, il y a le chemin, on le dit souvent. Eh bien, c'est la volonté que nous souhaitons ici à Lille pour défendre ces salariés qui ont été et qui sont encore en grandes difficultés.

Madame le Maire - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur LENGLET.

M. LENGLET - Mon propos sera très court. Après Gilles PARGNEAUX, je ne voudrais pas revenir sur la condamnation des stratégies économiques qui, au bout du bout, conduisent quand même à des suppressions d'emplois.

Je ne voudrais pas revenir non plus sur le soutien sans réserve des élus communistes aux salariés de MOSSLEY qui ont pour moi gagné une première étape, celle du combat contre la fatalité.

Je voudrais, en tant qu'élu, parce que j'ai été profondément choqué par ce conflit, au-delà de cela, interpellé les responsables économiques. Je considère que les pratiques des dirigeants de cette entreprise sont plus que douteuses. Il y a là un constat de non respect des règles républicaines qui sont applicables à la fois aux salariés mais aussi aux décideurs économiques.

.../...

On ne peut pas continuer comme cela en permanence à déléguer aux responsables locaux, aux élus, la gestion des choix stratégiques de ces entreprises.

Je le dis parce que Monsieur MEILLASSOUX est quand même un représentant important puisqu'il est le Vice-Président de l'Union Patronale des Industries Textiles et qu'à ce titre, il a signé des accords, si mes souvenirs sont bons, avec la Région, des conventions sur les questions de l'emploi et autres problèmes.

Je pense que, pour signer un contrat, il faut avoir du crédit et, aujourd'hui, il me semble que les responsables économiques, à travers ce cas-là, ont perdu du crédit.

Je voulais simplement attirer l'attention sur cette problématique et exiger quand même un meilleur comportement des responsables économiques dans ce pays.

Madame le Maire - Merci.

Monsieur PARGNEAUX, vous avez un mot à ajouter sur vos dossiers ?

M. PARGNEAUX - Un simple mot sur mes dossiers, notamment pour les nouveaux élus du Conseil Municipal, afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté dans les méthodes et dans la façon dont sont régies les associations de communes entre Lille, Hellemmes et Lomme.

Hier soir, nous avons eu une réunion de notre Conseil Communal à Hellemmes et nous avons bien entendu, comme nous le faisons depuis quelques années, débattu démocratiquement des différents dossiers.

Mais puisque nous sommes une commune associée à Lille, bien entendu, nous retrouvons dans le cadre des articles du Code Général des Collectivités Territoriales la nécessité que nos délibérations du Conseil Communal soient délibérées par le Conseil Municipal de la Ville de Lille.

Et à ce titre, je n'ai pas d'observations particulières à faire sur les dossiers de la Commune d'Hellemmes.

Madame le Maire - Très bien. D'ailleurs, je pense qu'il n'y avait pas d'inscrits sur les dossiers de la Commune d'Hellemmes. Nous n'avons donc pas besoin de voter tout de suite ces délibérations.

Chemise n°3, Monsieur DURAND, Maire de Lomme.

M. DURAND - Madame le Maire, mes chers collègues, je n'ai pas sur les délibérations elles-mêmes de remarques à faire. Je rejoins ce qui vient d'être dit par mon collègue Maire d'Hellemmes.

Je voudrais simplement mettre en avant un événement qui s'est déroulé samedi dernier dans notre commune de Lomme qui est pour nous et pour tous les Lommois un événement important.

Lomme a une résidence que les Lommois et les Lommoises connaissent bien et à laquelle ils sont particulièrement attachés, c'est une maison de retraite qui est aujourd'hui une résidence pour personnes âgées.

Or, malgré un effort considérable de solidarité, notamment des associations lommoises depuis des dizaines d'années, cette résidence était en très grandes difficultés financières et ces difficultés ont pu être surmontées parce que, dans le cadre de la charte d'association entre les Communes de Lille, de Lomme et d'Hellemmes, nous avons souhaité ensemble, je le dis bien ensemble, inscrire

.../...

cette résidence pour personnes âgées dans le réseau de structures pour personnes âgées réseau lillois, hellemmois, lommois, et au fond municipaliser cette résidence.

Je le dis ici ouvertement, si nos amis lillois et hellemmois n'avaient pas accédé à ce vœu des élus lommois d'inscrire cette résidence dans notre giron maintenant municipal, il y aurait eu de très grandes chances que cette maison disparaisse.

Je souhaitais le dire, non seulement pour montrer, bien entendu, combien la logique et la cohérence de notre démarche associative sont importantes, montrer également qu'il y a respect profond de la part de nous tous du contrat qui a été établi ensemble et acté par nos populations, et tout simplement terminer en disant que nous avons souhaité, en votre nom, Madame le Maire, vous y étiez représentée samedi, donner le nom de Gilbert FORESTIER, beaucoup de Lommois mais également beaucoup de Lillois connaissent le nom de Gilbert FORESTIER qui était un militant extraordinaire et respecté de tous. Je voulais en donner l'information.

Madame le Maire - Merci beaucoup.

Je vous propose que nous prenions les dossiers de Bernard ROMAN et je lui donne tout de suite la parole.

Chemise n°8

Rapporteur : Monsieur ROMAN,
Adjoint au Maire

FINANCES

01/570 - Fiscalité Directe Locale - Politique d'abattement en matière de taxe d'habitation - Instauration d'un abattement général à la base.

Madame le Maire, mes chers collègues, les dossiers qui ont été examinés par la Commission des Finances ne présentent, pour l'essentiel, pas de dispositions majeures. Ce sont des ajustements budgétaires classiques à travers une Décision Modificative et une décision de virement de crédits qui n'ont fait l'objet d'aucune observation particulière.

Il y a cependant une délibération sur laquelle je souhaite attirer l'attention du Conseil Municipal car elle nous projette dans l'année 2002 et notamment dans le transfert de fiscalité qui va s'opérer au 1er janvier entre la Communauté Urbaine et la Ville de Lille.

A cette date, conformément à la loi de juillet 1999 qui renforce l'intercommunalité, dite loi Chevènement, et à une décision qui a été prise par le Conseil de Communauté, à partir de cette date, les Lillois paieront l'intégralité de leur taxe d'habitation à la Ville de Lille, et non plus une partie à la Ville de Lille et une partie à la Communauté Urbaine.

Cela signifie que la part perçue aujourd'hui par la Communauté Urbaine dans la colonne de la feuille de taxe d'habitation « Communauté Urbaine » disparaîtra de la feuille d'impôts des Lillois. En contrepartie, la taxe professionnelle qui était perçue de la part des entreprises par la Ville de Lille sera perçue par la Communauté Urbaine. Et comme à cet échange, la Communauté Urbaine gagnera puisque nous percevons plus de taxe professionnelle que la Communauté Urbaine ne perçoit de taxe d'habitation sur le territoire de la ville, la Communauté Urbaine compensera à la Ville de Lille, par une dotation annuelle, le manque à gagner pour la Ville de Lille.

.../...

Si nous avons besoin d'une délibération aujourd'hui, c'est parce que la taxe d'habitation se calcule sur la valeur locative des biens qui sont occupés par les habitants de cette ville. Or, il se trouve que cette base locative est, à la Communauté Urbaine, diminuée par un abattement qui a été décidé par la Communauté Urbaine et que ce que paient les Lillois à la Communauté Urbaine est moins important que ce qu'ils paieraient à la Ville de Lille, étant entendu que cet abattement n'existe pas à la Ville de Lille.

Dans ces conditions, nous nous sommes, contrairement à certaines Villes de la Communauté Urbaine, je veux le dire, nous nous sommes engagés à ce que le transfert de fiscalité de la taxe d'habitation de la Communauté Urbaine à la Ville de Lille soit neutre pour les Lillois et qu'on ne masque pas à travers ce transfert une hausse déguisée de la fiscalité. Nous nous sommes engagés à ce que, en additionnant le taux de taxe d'habitation de la Ville et le taux de taxe d'habitation de la Communauté Urbaine, les Lillois paient au franc près la même chose que ce qu'ils payaient à la Ville et à la Communauté Urbaine l'année précédente.

Pour ce faire, comme il y a un abattement à la Communauté Urbaine à hauteur de 15% mais qui vaut uniquement pour le taux de la Communauté Urbaine, nous avons calculé l'abattement que nous devrions faire au niveau de la Ville, sur l'ensemble de la ville, pour que cette situation soit neutre.

C'est le sens de la délibération que je propose aujourd'hui, en accord avec Madame le Maire et la Commission des Finances qui a été réunie aujourd'hui. Nous vous proposons de mettre en place un abattement de 5% de la valeur locative pour l'ensemble de la taxe d'habitation des Lilloises et des Lillois.

A quoi cela conduira-t-il ?

Cela conduira à une baisse globale du produit fiscal d'un peu plus de 16 M.F. sur la ville alors que l'abattement qui existe à la Communauté Urbaine correspond à peu près à 18 M.F. C'est dire qu'il restera encore un petit différentiel de 2 M.F. que nous ajusterons au niveau du vote des taux au mois de décembre, lorsque nous voterons le budget, pour que l'engagement de la Ville soit parfaitement tenu.

C'est une bonne nouvelle pour les Lillois puisque, je le répète, le Président de la Communauté Urbaine l'a demandé à l'ensemble des villes de la métropole mais toutes ne l'ont pas. Nous, nous affichons en toute transparence ce que donnerait ce transfert si nous ne décidions rien, car nous pourrions faire et ne rien décider, cela conduirait à une augmentation de la fiscalité d'environ 18 M.F. pour les Lillois.

Nous disons que notre engagement, c'est la modération fiscale, nous nous sommes engagés à ce que ce transfert se fasse sans augmentation déguisée. Voilà ce que pourrait être une augmentation déguisée. Nous n'en voulons pas et donc nous proposons un abattement de 5% qui conduira à la neutralité du transfert de la taxe d'habitation.

C'est le sens, Madame le Maire, de cette délibération qui est présentée ce soir au Conseil Municipal.

Madame le Maire - Merci beaucoup, Monsieur ROMAN. On a toujours des explications extrêmement claires sur des sujets complexes.

Ne vous inquiétez pas, Monsieur RICHIR, Monsieur DECOCQ est inscrit et il a d'ailleurs tout de suite la parole.

.../...

M. DECOCQ - Madame, je vous remercie. Je ne voudrais pas tenter un éclaircissement supplémentaire mais peut-être un point de vue différent.

Je voudrais en effet non pas vous parler d'une non augmentation comme vient de nous l'expliquer notre excellent collègue, Maître ROMAN, mais je voudrais vous parler d'une baisse hélas réelle que nous aurions pu avoir et que nous n'aurons pas.

Je vais vous livrer, et livrer surtout aux contribuables lillois, une lecture plus conforme à la vérité fiscale mais, évidemment, je le reconnais, beaucoup moins gratifiante politiquement pour votre Majorité.

En vérité, comme je viens de le dire, par cette délibération, vous privez les contribuables lillois d'une réelle baisse de la taxe d'habitation. Pourquoi ? Nous ne le savons pas. Mais comment ? Je crois avoir compris en tout cas.

Autrefois, c'est-à-dire avant 1997, les Lillois comme d'autres habitants de la métropole, devaient s'acquitter, ainsi que vient de l'expliquer Bernard ROMAN, d'une taxe d'habitation composée de la part de la Ville et de la part de la Communauté Urbaine.

Sur chacune de ces parts, il existait un abattement général à la base, abattement de 15% décidé pour la part de la Ville, et abattement de 15% décidé par la Communauté pour la part communautaire.

En 1996, vous décidez la suppression de l'abattement de la Ville, ce qui a entraîné une augmentation phénoménale de nos impôts en 1997. J'entends encore notre ancien Maire expliquer benoîtement que cette conséquence lui avait échappée. Je l'ai encore dans l'oreille, elle n'a rien de péjoratif. Je me souviens très bien.

Mais enfin, nous avons toujours le bénéfice de l'abattement de 15% de la Communauté.

Voilà que maintenant, ainsi que vient de le dire Bernard ROMAN, à l'occasion de la réforme Chevènement, nous empochons la part de la Communauté Urbaine. Fort bien. Ce serait donc l'occasion de maintenir l'abattement de 15%, soit en base un montant de 1.491 F, parce que Lille demeure, et de loin, la ville où la fiscalité des ménages est la plus élevée, et de loin !

Je vous renvoie, je ne ferai pas de publicité clandestine, au tableau publié ce mois-ci par le numéro 249 de Mieux Vivre votre Argent où, et de loin, la ville de Lille, pour la taxe d'habitation, pour un locataire de 60m2 sans enfant, puis pour un propriétaire de 80m2 sans enfant, pour la taxe foncière, enfin un troisième exemple pour une famille, dans tous les cas de figures -je le tiens à la disposition de qui souhaitera l'avoir- Lille est la ville la plus chère.

Tout cela pour dire que nous avons une occasion et qu'on ne nous propose pas 15% mais 5%, soit en base une diminution de 497 F.

Certes, il y aura donc une neutralité en ce qui concerne les impôts mais pas ce que nous étions en droit d'espérer, nous voulions une baisse.

Vous vous constituez donc ici une cagnotte. Vous nous direz sans doute pourquoi lors du prochain budget. Mais plus rien ne nous étonne et quand la délibération annonce que le différentiel fera l'objet « d'un traitement » dans le cadre du vote des taux 2002, on peut peut-être craindre une nouvelle du genre légère augmentation des taux, mais bien sûr sans conséquence pour le contribuable puisqu'on aura peut-être participé à un abattement. Je ne doute pas des explications pertinentes de notre collègue.

.../...

Je dirai en conclusion puisque, finalement, la nouvelle est un regret mais qu'elle n'est pas mauvaise en soi, notre astucieux collègue Adjoint aux Finances est sans doute saisi par l'ambiance de la journée sans voiture, en tout cas l'ambiance cycliste de la journée sans voiture dont vous parlez, vous vous souvenez de la formule de l'humoriste « plus je pédale moins vite, moins j'avance plus vite ».

Madame le Maire - C'est presque cela, oui.

M. DECOCQ - Eh bien, de la même façon, puisque je ne crains pas non plus les paradoxes, nous sommes contre cette décision de baisse qui nous échappe, insuffisante, mais nous voterons pour la délibération parce que nous voulons encourager le commencement du repentir.

Madame le Maire - Très bien.

Monsieur ROMAN.

M. ROMAN - On aura l'occasion de revenir sur les études comparatives. Il y en a beaucoup, vous savez, Monsieur DECOCQ, à chaque fois qu'on est sur les études fiscales, on s'échange ou on s'envoie à la figure des études qui disent des choses différentes. Je répète que les choses ne sont pas faciles. Je vais vous donner le meilleur exemple.

Dans l'étude que vous citez, on prend l'exemple de quelques appartements types et des taux cumulés de la Ville et de la Communauté Urbaine. Si, si, c'est à partir de cela que, sur la base de la valeur locative, ils calculent les taxes d'habitation moyennes.

Aujourd'hui, on vous propose 5% d'abattement général à la base. Si on avait été aussi rusé que vous le dites, Monsieur DECOCQ, savez-vous ce qu'on aurait pu faire ? Et on aurait fait un bond spectaculaire dans ce tableau. On aurait baissé la fiscalité à Lille de 5 points, pour le même résultat. Cela veut dire qu'on n'aurait pas touché aux abattements et puis on aurait dit « Ville + Communauté Urbaine, cela fait un taux de 31 ou 32,55%, 32,55 multipliés par la base actuelle, cela fait un produit fiscal de 18 M.F. supplémentaire, 18 M.F., à 2,5-3,5 M.F. du point, cela fait 5 points de fiscalité en moins. » Et le Maire de Lille aurait dit « Je suis un Maire qui tient ses engagements, je fais baisser les impôts de 5 points ». Et dans ce tableau, boom, on dégringolait de dix rangs. On devenait immédiatement une ville où on payait moins d'impôts. Le problème est que, pour les Lillois, c'est exactement la même chose mais, entre l'affichage que vous nous attribuez avec beaucoup de subtilité et beaucoup de talent comme étant l'une de nos vertus, et la réalité du versement de l'impôt, il y a quelquefois des différences.

Et là, nous préférons la mesure juste qui consiste à dire : 162 F en moins sur chacun des 110.000 rôles de la taxe d'habitation de la ville de Lille. Et cela pourra se vérifier sur chaque feuille de taxe d'habitation puisque là où il y avait cette année 0 sur « abattement général à la base », il y aura l'année prochaine 5%, et que cela correspondra à une baisse de 162 F sur chacun des 110.000 rôles.

Alors, Monsieur DECOCQ, vous parlez de notre repentir...

M. DECOCQ - Un commencement seulement...

M. ROMAN - ... de commencement de repentir, pour avoir même un commencement de repentir, cela suppose une référence supérieure. La seule chose qui nous différencie c'est que nous, notre référence supérieure, ce sont les Lilloises et les Lillois, ce sont les engagements de modération fiscale, et c'est le sens de la parole donnée. C'est le sens de cette délibération.

(applaudissements)

.../...

Madame le Maire - Bravo. Il s'entraîne devant nous à son nouveau métier et, je dois le dire, avec un grand talent.

Je crois, Monsieur DECOCQ, que Bernard ROMAN a tout dit. Pierre MAUROY a engagé la baisse de la taxe d'habitation par une baisse de 10% la dernière année. Nous avons cette année, de manière transitoire, continué plus modestement, 2%, la baisse de la taxe d'habitation car l'équipe municipale souhaitait regarder comment, en fonction des engagements qu'elle avait pris vis-à-vis des Lillois, elle pouvait effectivement financer la totalité de ses engagements.

Le deuxième engagement, c'était de faire en sorte que le transfert de la Communauté vers la Ville n'entraîne pas d'augmentation pour les Lillois. Et si nous avions voulu avoir la cagnotte dont vous parlez, car il n'y aura pas de cagnotte, nous n'aurions pas fait cet abattement, ces 162 F qu'on va retirer sur toutes les feuilles, nous aurions dit « nous reprenons la taxe de la Communauté Urbaine sans abattement ». Alors là, nous nous serions constitué une cagnotte.

Dans ce que nous vous proposons, il n'y a aucune augmentation pour les Lillois et il n'y a pas de cagnotte supplémentaire pour la Ville. C'est aussi l'engagement que nous avons pris, comme l'a très bien dit Bernard ROMAN à l'instant.

Mais je suis rassurée par votre conclusion puisque, même si cette décision n'est pas parfaite, elle entraîne quand même votre accord, ce qui prouve quand même qu'elle n'est pas si mauvaise que cela.

M. DECOCQ - D'où l'on vient, une non augmentation est déjà à prendre en compte !

Madame le Maire - Nous avons baissé cette année, encore une fois, de plus de 2% la taxe d'habitation, après 10% l'année dernière. Il faut quand même le rappeler. Nous ne sommes pas aujourd'hui dans le débat sur la baisse de la fiscalité, il a eu lieu lors du budget, nous examinons l'application de la décision de transfert de la taxe d'habitation venant de la Communauté Urbaine.

Je propose de mettre aux voix cette délibération 01/570.

Qui est pour ? l'ensemble du Conseil Municipal

Qui s'abstient ? néant

Elle est votée à l'unanimité. Je vous en remercie.

01/606 - Dotations complémentaires et nouvelles - Exercice 2001 - Décision Modificative n°3.

01/607 - Exercice 2001 - Transferts de crédits.

01/608 - Pouponnière Municipale - Exercice 2000 (période du 1er mars au 31 décembre) - Affectation des résultats.

01/609 - Pouponnière Municipale - Exercice 2001 - Décision Modificative n°1.

01/610 - Syndicat F.0 des Municipaux de Lille-Hellemmes - Attribution d'une subvention exceptionnelle - Retrait de la délibération n°01/251 du 15 juin 2001

01/611 - Projets de proximité dans les quartiers - Subvention exceptionnelle.

.../...

01/612 - Projets de proximité dans les quartiers Moulins et Lille-Sud - Subventions exceptionnelles.

01/613 - Association Française de Parents d'Enfants Dyslexiques - APEDYS - Organisation d'un colloque sur les troubles spécifiques du langage à Lille le 26 septembre 2001 - Subvention exceptionnelle.

01/614 - Union Nationale des Syndicats Autonomes - Organisation d'un congrès national à Lille du 15 au 18 janvier 2002 - Subvention exceptionnelle.

01/615 - Association Anesthésie Pédiatrique Lille 2002 - Organisation du XXIIème congrès de l'ADARPEF à Lille les 22 et 23 mars 2002 - Subvention exceptionnelle.

01/616 - Passage à l'Euro - Constats de conversion.

Adoptés.

ASSURANCES

01/617 - Fontaine Place du Général de Gaulle - Vol et dégradations volontaires Juillet 2000 - Indemnité d'assurances.

Adopté.

INFORMATIQUE

01/618 - Marché de téléphonie publique - Lot n°2 - Avenant n°2.

Adopté.

DECENTRALISATION

01/619 - Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

Adopté.

Madame DEMESSINE, chemise n°11.

Chemise n°11

Rapporteur : Madame DEMESSINE,
Adjointe au Maire

SPORT

01/668 - Centres Municipaux d'Initiation Sportive (C.M.I.S.) - Cotisation pour la saison 2001/2002 - Passage à l'Euro.

01/669 - Coût de fonctionnement des équipements sportifs municipaux - Politique tarifaire - Passage à l'Euro.

.../...

01/670 - Tarification des équipements et matériel sportifs lillois - Occupation et utilisation à titre privé - Passage à l'Euro.

01/671 - Tarification des équipements sportifs lillois utilisés par les lycées - Passage à l'Euro.

Adoptés.

01/672 - Etat récapitulatif des aides directes et indirectes au titre de l'année 2000 - Information.

Mme DEMESSINE - Merci, Madame le Maire.

Je voudrais simplement donner une information un peu plus développée sur une délibération relative au sport.

Il y a une délibération qui permettra l'ouverture d'un guichet unique au sein de la ville pour faciliter l'accès au coupon sport.

Le coupon sport, je vous le rappelle, c'est une mesure qui a été mise en place par le Ministère de la Jeunesse et des Sports il y a deux ans pour faciliter la pratique sportive pour les jeunes et en particulier pour ceux des familles modestes.

Seulement, force a été de constater que la mise en place et les difficultés administratives pour accéder à cette mesure, notamment pour les clubs sportifs, étaient un frein et faisaient en sorte que très peu de clubs, en particulier de notre ville, bénéficiaient de cette mesure qui est très importante puisque le montant du coupon sport est proportionnel au montant de la licence et peut aller de 100 F à plus de 300 F pour chaque jeune.

En faisant une petite enquête, on s'est aperçu qu'il y avait seulement 154 coupons sport qui étaient délivrés dans notre ville alors que nous avons beaucoup de jeunes qui pratiquent un sport et qui sont issus de familles modestes.

Nous avons donc demandé à la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports si nous pouvions faciliter les démarches des clubs en ouvrant au sein de la ville un guichet unique qui associerait toutes les démarches et faciliterait les démarches des clubs au sein de la municipalité.

C'est un dossier que nous avons mis en route au mois de juin et nous avons pu le concrétiser ici pour la rentrée pour la nouvelle saison sportive. A partir de ce mois de septembre, les clubs peuvent venir ici en mairie pour prendre les documents et nous facilitons ainsi toutes les démarches.

Nous avons convenu avec la Jeunesse et les Sports que nous essaierions de faciliter l'accès à 1.500 coupons sport sur la ville.

Cette démarche facilitera aussi la trésorerie des clubs parce que lorsqu'ils n'ont pas encore reçu l'argent des cotisations, ils sont quand même obligés de régler les cotisations aux fédérations et ont souvent, à cause de cela, des problèmes de trésorerie.

C'est une bonne initiative qui va permettre une meilleure gestion financière des clubs et un accès plus facile pour les familles. Cette initiative rencontre d'ailleurs un certain succès puisque nous sommes la première ville à l'avoir instaurée dans notre département et déjà plusieurs autres villes de la région suivent notre exemple.

.../...

Madame le Maire - Merci beaucoup, Madame DEMESSINE.

Monsieur LESERRE, sur la délibération 672.

M. LESERRE - Madame le Maire, chers collègues, j'aimerais attirer ce soir l'attention de chacun et chacune d'entre nous sur un dossier plus large auquel je crois nous sommes tous sensibles qui est celui du lien entre la Ville de Lille et les associations.

En effet, dans le dossier de Madame DEMESSINE, nous trouvons un état récapitulatif des aides directes et indirectes versées aux associations sportives entre autres et, au risque peut-être de vous surprendre, je voudrais déjà dire que ce dossier est particulièrement bien fait.

Si je dis que ce dossier est bien fait, c'est simplement pour ajouter que ce n'est malheureusement pas le cas dans toutes les autres Commissions pour ce qui concerne le versement de subventions aux associations.

J'ai encore en tête, Madame le Maire, les propos qui avaient été tenus lors des Assises Nationales de la Vie Associative, vous étiez alors Ministre et vous parliez déjà d'un partenariat équilibré.

J'ai lu avec attention la lettre que vous avez envoyée aux associations lilloises car nous sommes nombreux ici à être militants de la vie associative. Je dois dire que depuis le mandat précédent, avec mes collègues, et nous nous rejoignons souvent avec les collègues de la Majorité, nous demandons une plus grande clarification sur les dossiers d'attribution de subventions aux associations.

Quand je vois ce soir par exemple que nous avons encore une chemise sur table qui fait suite à une commission qui a été le véritable contre-exemple de ce qu'il faut faire pour attribuer des subventions, je souhaiterais ce soir faire appel et demander une clarification sur trois sujets.

D'abord, sur la traçabilité des subventions. Effectivement, chacun sait qu'il est difficile de s'y reconnaître dans le maquis des financements croisés. Je crois qu'il serait bon désormais, dans chaque commission, au même titre qu'on peut trouver des informations dans le dossier sport, que l'on puisse trouver cette traçabilité.

Deuxième point sur lequel je crois tout le monde pourrait être d'accord : la lisibilité même des subventions accordées. En effet, c'est aussi par respect pour les associations que nous mériterions d'avoir plus d'informations pour améliorer la prise de décision qui nous est demandée.

Le troisième point est plus difficile, c'est celui de l'évaluation. Là aussi, je crois que nous avons beaucoup d'efforts à faire en terme de saut qualitatif pour que cette évaluation de ces associations puisse être menée à bien.

Vous disiez, Madame le Maire, à juste titre dans le courrier envoyé aux associations, plus exactement lors du dernier Conseil Municipal du 9 juillet, que la Ville était sans doute l'une des plus dynamiques en ce qui concerne la vie associative.

Je souhaite ce soir faire appel pour que cette Ville soit non seulement la plus dynamique mais aussi et surtout exemplaire. Il faudra aller bien au-delà de la charte de partenariat qui sera discutée au mois d'octobre, il faudra que dans chaque commission cette exemplarité soit rendue aux associations elles-mêmes qui demandent une clarification des critères, que cette exemplarité soit rendue à l'ensemble des élus qui doivent prendre les décisions lors des commissions et que cette exemplarité aussi serve pour l'ensemble des citoyens puisque nous sommes garants de l'argent public.

Merci.

.../...

Madame le Maire - Monsieur LESERRE, je vous remercie de cette intervention parce qu'elle me permet d'évoquer le travail en cours d'achèvement que nous présenterons à un prochain Conseil Municipal.

Premièrement, une révision de la procédure d'élaboration des délibérations pour que, effectivement, nous puissions, vis-à-vis de l'ensemble des élus, -c'est la moindre des choses- mais aussi vis-à-vis de la population, être capables -et maintenant, les moyens techniques nous le permettent- de présenter des délibérations de manière plus claire en faisant le point à la fois du bilan de l'activité de l'association, des contrats qui ont pu être signés avec la Ville et qui seront de plus en plus intégrés aux Plans Locaux d'Action des contrats pluriannuels, et des aides qui seront apportées à chacune de ces associations.

Nous allons en discuter et je suis tout à fait prête à y associer l'Opposition car je crois que là nous aurons des progrès très importants, à la fois dans la transparence, la clarté, mais aussi la meilleure compréhension des dossiers.

Deuxièmement, je peux vous dire que nous avons réalisé un travail -et il est à votre disposition- qui permet de connaître l'ensemble des subventions, avec une traçabilité totale, par délégation, par thème et par association. C'est-à-dire que nous sommes capables de dire que telle association a reçu depuis cinq ans telle ou telle subvention, de telle délégation, les résultats et le bilan qui a pu en être tiré.

Troisièmement, et là il nous reste des efforts à faire, mais je dirai des deux côtés, et c'est l'objet des Plans Locaux d'Action qui ont été développés lors du précédent mandat par Pierre MAUROY. Je crois que nous devons généraliser ces Plans Locaux d'Action pour que, dans chaque domaine, nous soyons capables de faire un diagnostic des besoins de la ville, les personnes âgées, le commerce, le tourisme, où il existe déjà des Plans Locaux d'Action, et de contractualiser avec ces associations, sur plusieurs années, avec des objectifs, une évaluation, ce qui leur permet de travailler dans le moyen terme et aussi, pour nous, d'être assurés que les associations travaillent dans le sens qui nous paraît être celui qu'attendent les Lillois.

Donc, sur les deux premiers points, les choses sont terminées et, encore une fois, je suis tout à fait prête à ce que l'Opposition participe aux derniers travaux d'élaboration de ces nouvelles procédures en matière de délibérations.

En ce qui concerne la traçabilité, elle est à votre disposition sur tous les sujets.

Quant au troisième point, chaque élu actuellement travaille à la définition de cette politique à mener avec les associations et ces Plans Locaux d'Action.

Vous ne souhaitez pas qu'on mette aux voix cette délibération puisque vous avez dit vous-même qu'elle était un bon exemple.

Je veux dire à Madame la Ministre que les choses vont bien, en tout cas, dans son domaine, si j'entends bien Monsieur LESERRE.

Le Conseil Municipal prend acte.

01/673 - Piscine olympique Marx Dormoy - Réfection des étanchéités horizontales - Avenant.

.../...

01/674 - Coupon sports - Convention entre la Ville de Lille, la Direction Régionale et Départementale Jeunesse et Sports, l'Agence Nationale pour les chèques vacances et la Caisse d'Allocations Familiales de Lille.

01/675 - Opération « 1, 2, 3 ... à vous de jouer » - Admission en recettes de la subvention.

Adoptés.

Monsieur QUIQUET, pour nous parler de la Fête de l'Arbre.

Chemise n°13

Rapporteur : Monsieur QUIQUET,
Adjoint au Maire

ENVIRONNEMENT- ESPACES VERTS

01/682 - Maison de la Nature et de l'Environnement - Versement de la subvention Naturalille - Exercice 2001.

01/683 - Programme d'Animation. Eté 2001 - Attribution subvention - Maison de la Nature et de l'Environnement.

01/684 - Attribution subvention - Fonctionnement 2001 - Application convention partenariale triannuelle entre la Ville de Lille et l'Association Animavia.

01/685 - Entretien des espaces verts sur le territoire de Lille - Marché de prestations de service à bons de commande sur appel d'offres ouvert.

01/686 - Fête de l'Arbre - Signature de la convention avec l'Association "Les Hauts Perchés" relative à l'organisation d'animations.

01/687 - Fête de l'Arbre - Charte Européenne de l'Arbre d'Agrément et adhésion à la Société Française d'Arboriculture.

01/688 - Fête de l'Arbre - Signature de la convention avec l'Association "Les Arbronautes" relative à l'organisation d'animations.

01/689 - Fête de l'Arbre - Signature de la convention de prêt de panneaux d'exposition par la Ville de Nancy.

01/690 - Fête de l'Arbre - Convention entre la Ville de Lille et la Société Française d'Arboriculture pour l'organisation de la manifestation "l'Arbre en Fête".

01/691 - Signature de la convention avec l'Association "F.L.R.T.P." relative à des animations sur le Jardin Ecologique, agréé Réserve Naturelle Volontaire.

01/692 - Signature de la convention avec l'Association "PPJEG" relative à des animations sur le jardin Ecologique, agréé Réserve Naturelle Volontaire.

Adoptés.

.../...

Madame le Maire, avant de vous présenter la semaine de l'arbre, j'aimerais simplement apporter quelques précisions, et je serai moi-même très bref puisque Christian DECOCQ l'a été, sur le sens de ma participation à la manifestation d'Avelin.

J'ai effectivement, avec mon collègue Dominique PLANCKE, participé à cette opération, et ce, à double titre, celui de militant écologiste, bien sûr, et aussi celui d'élu local, l'écharpe constituant à mes yeux un attribut de ce titre.

J'aimerais vous dire tout simplement que les citoyens n'agissent pas dans l'illégalité à visage découvert par plaisir mais, dans le cas présent, par nécessité. Les expérimentations d'O.G.M. en plein champ présentent des risques avérés de dissémination génétique porteuse de danger pour la biodiversité.

Cela nous interroge tout simplement sur notre démocratie qui offre aujourd'hui un cadre légal aux apprentis sorciers de la génétique et met aux bans de la société des citoyens soucieux de transmettre un environnement préservé du bricolage génétique.

Simplement un chiffre, et j'en terminerai : un récent rapport de l'Agence Française de Sécurité des Aliments nous informe tout simplement que 41% d'échantillons de semences de maïs récoltés dans des parcelles conventionnelles contenaient des O.G.M.

A Avelin, Gabriel DEWALLE, mon ami, porte-parole de la Confédération Paysanne, a retrouvé, Monsieur DECOCQ, des betteraves montées dans les parcelles génétiquement modifiées. Cela signifie qu'à Avelin la dissémination génétique a déjà commencé.

Alors, oui, le port de l'écharpe, Madame le Maire, dont acte. Il est vrai que je ne suis pas féru de « protocologie » appliquée aux collectivités territoriales.

D'ailleurs, Madame le Maire m'a adressé un courrier pour me rappeler mes obligations. A l'avenir, et pour les prochaines opérations, je ne manquerai pas de m'y tenir.

Sur l'opération en tant que telle, je veux rassurer mes collègues, il ne s'agit pas d'une erreur de jeunesse mais simplement d'une question de conviction.

J'en viens, si vous le permettez, à la présentation de la Semaine de l'Arbre qui va commencer les 29 et 30 septembre, notamment dans le jardin Vauban qui en sera le centre nerveux. Les Lilloises et les Lillois auront l'occasion de découvrir plusieurs activités, en particulier des ateliers de grimpe dans les arbres avec deux associations : Les Hauts Perchés et Les Arbronautes, avec lesquelles la Ville a passé une convention.

Au jardin Vauban, vous aurez également l'occasion de découvrir des parcours concernant les arbres.

La veille, le 28 septembre, avec Madame le Maire, nous aurons l'occasion de signer la charte européenne de l'arbre d'ornement et nous aurons également l'occasion de lancer un concours des arbres remarquables, et ce, dans chaque quartier.

Vous avez déjà pu constater qu'un certain nombre d'arbres ont pris des allures artistiques dans un certain nombre de quartiers, n'est-ce pas, ma chère collègue du Conseil de Quartier de Saint-Maurice-Pellevoisin ?

.../...

Enfin, à l'hôtel de ville, vous pourrez découvrir toute une série d'expositions sur les arbres, et je veux ici remercier la Ville de Nancy qui nous fait le prêt gracieux d'une exposition intitulée " L'arbre, le bois et la musique ".

Après la fête, si j'ose dire, après la fête et la sensibilisation, nous aurons encore l'occasion de débattre des arbres, notamment de nos arbres d'alignement des grands boulevards. La Ville de Lille a lancé un certain nombre d'études sur leur état sanitaire, que nous connaissons aujourd'hui.

Des études ont également été lancées sur les procédures d'alignement. Ce patrimoine, il faut le savoir, pour l'essentiel, a été planté à la fin du XIXème siècle. C'est un patrimoine arboricole vieillissant qui demande qu'on s'y intéresse et qu'on prenne des mesures. Mais nous aurons l'occasion dans cette enceinte, au sein de la Commission municipale d'environnement, d'en débattre afin de travailler sur nos arbres d'alignement.

Madame le Maire - Merci beaucoup.

Y a-t-il des demandes d'interventions ? Non ? Très bien.

Nous prenons les dossiers de Monsieur de SAINTIGNON, chemise n°4.

Monsieur RICHIR.

Chemise n°4

Rapporteur : Monsieur de SAINTIGNON,
Premier Adjoint au Maire

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

01/582 - Convention de la Ville de Lille avec la Banque de France (proposition aux entreprises du diagnostic GEODE).

01/583 - Aide lilloise à l'implantation des Etablissements Industriels.

01/584 - Quartier de Moulins, étude commerciale : diagnostic et préconisations.

01/585 - Rendez-vous du marketing direct organisé à Lille Grand Palais.

01/586 - Gardiennage du site LAFONT 167, avenue de Bretagne à Lille - Appel d'offres ouvert.

Adoptés.

POLITIQUE DE LA VILLE

01/587 - Contrat de Ville - Programmation 2001 - Actions nouvelles.

01/588 - Contrat de Ville - Programmation 2001 - Fonds d'Initiatives Habitants - Subventions.

01/589 - Contrat de Ville - Programmation 2001 - Fonds de Travaux Urbains (F.T.U.) - Quartiers de Fives, Faubourg de Béthune, Bois Blancs et Moulins.

Adoptés.

.../...

EMPLOI

01/590 - Programme « Nouveaux Services - Nouveaux Emplois » Préparation de jeunes lillois à des recrutements en Emploi Jeune dans le secteur de la médiation - Modification de la délibération n°01/210 du 15 juin 2001.

Adopté.

01/591 - Programme « Nouveaux Services-Nouveaux Emplois » - Contribution à l'opération « Localille Vélo » menée par Lille Sud Insertion - Régie Technique de Proximité.

(voir discussion et vote infra).

01/592 - Programme « Nouveaux Services-Nouveaux Emplois » - Opération Un Eté au Ciné.

01/593 - Politique de la Ville - Lien social médiation - Programme Adultes Relais.

01/594 - Programme « Nouveaux Services-Nouveaux Emplois » - ID FORMATION - Cyber Centre Emploi - Modification de la délibération n°99/1070 du 13 décembre 1999.

Adoptés.

01/595 - Association AC ! Métropole Lilloise - Participation financière de la Ville aux frais de fonctionnement - Subvention.

M. RICHIR - J'interviendrai sur deux dossiers.

L'un, pour rappeler, mais c'est une constante dans nos votes depuis plusieurs années, que nous ne voterons pas la subvention pour l'Association A.C. ! Métropole Lilloise. Nous ne sommes pas favorables aux modes d'actions utilisés régulièrement par cette association, et de façon constante. Nous ne voterons donc pas cette délibération 01/595.

L'essentiel de mon intervention portera en revanche sur la contribution, dans le cadre nouveaux emplois - nouveaux services, à l'opération Localille Vélo menée par Lille Sud Insertion et la Régie Technique de Proximité.

Nous ne voterons pas cette délibération. Ce n'est d'ailleurs pas un scoop puisque nous n'avions pas voté en 1999, ni en 2000, mais nous voudrions à cette occasion rappeler un certain nombre d'éléments qui nous paraissent importants.

Cette association avait été créée il y a un peu plus de deux ans, en coopération d'ailleurs avec une société de vente d'articles de sports, entreprise bien connue dans notre région, pour développer le marché de la location de vélos.

Alors, certes, si nous ne sous-estimons pas, au contraire, l'intérêt de louer des vélos dans une ville comme Lille qui connaît un important développement touristique, nous nous étions à l'époque interrogés sur la méthode choisie, d'autant plus qu'à l'époque s'était créée sur Lille une jeune S.A.R.L. qui faisait de la location de vélos et qui d'ailleurs depuis a disparu parce que, évidemment, résister à la concurrence d'associations puissamment subventionnées est tout à fait difficile.

.../...

Mais dans l'intervalle s'est créée une deuxième association de location de vélos, d'ailleurs, un peu de manière confidentielle, qui a fait l'objet d'un financement miraculeux des grands projets d'économie solidaire de Monsieur le Secrétaire d'Etat à l'Economie Solidaire. Ce qui fait que nous nous sommes retrouvés sur Lille avec un projet porté par la Ville en matière d'insertion et un projet tombé du ciel, ce qui est étonnant pour des vélos, émanant probablement du Secrétaire d'Etat à l'Economie Solidaire.

Si déjà il n'y a pas place pour une S.A.R.L. à côté d'une entreprise d'insertion, on comprend bien que l'arrivée d'une troisième structure subventionnée constituait une situation tout à fait ubuesque.

Aujourd'hui, on se retrouve dans la délicate situation de devoir fusionner éventuellement ou d'envisager des rapprochements entre ces associations, ce qui nous confirme, et je conclurai là, qu'on ne peut pas tordre les faits et les événements par rapport à un marché.

Il faudrait très clairement reconsidérer la situation. Il est vrai qu'il y a besoin d'avoir des locations de vélos sur Lille. Il est très probable, et les faits depuis trois ans semblent montrer que cette activité gérée seule ne trouvera pas sa solvabilité, qu'il faut donc trouver sur quelle structure adosser cette activité de location de vélos dont on veut bien croire à Lille qu'elle est en partie saisonnière, et ce mois de septembre d'ailleurs le démontre particulièrement par le manque de clémence de la météo.

C'est la raison pour laquelle nous disons « arrêtons peut-être ce type de création ex nihilo de structures qui, pour intéressantes que soient les fins qu'elles poursuivent, ne choisissent pas les bons moyens », et que nous ne voterons pas ce soir cette subvention.

Madame le Maire - Merci.

Monsieur PECHARMAN.

M. PECHARMAN - Madame le Maire, mes chers collègues, veuillez tout d'abord excuser l'absence de mes collègues qui sont retenus à Paris par la convention nationale de notre mouvement.

La subvention au mouvement A.C. ! que vous nous demandez de voter a tout pour surprendre. En effet, cette subvention est contraire au principe de neutralité politique qui devrait prévaloir en matière de soutien au milieu associatif.

Or, le caractère très engagé de ce mouvement n'est qu'un secret de polichinelle.

Cette subvention, au même titre d'ailleurs que celle que nous allons devoir retirer sur demande de Monsieur le Préfet lors de la délibération 01/610, ne présente pas d'intérêt communal certain.

Le second point, plus amusant, réside dans le fait que le mouvement A.C. ! a été plus que critique à votre égard, Madame le Maire et a violemment dénoncé par la voix de Madame Claire VILLIERS, alors porteuse de ce syndicat, la loi de 1992 dont vous étiez à l'origine et portant sur ce qu'elle qualifie de contrôle des chômeurs.

Le groupe Front National votera donc contre cette délibération.

Merci.

.../...

Madame le Maire - Monsieur de SAINTIGNON.

M. de SAINTIGNON - Madame le Maire, juste deux ou trois éléments de réponses.

Sur la délibération de A.C. !, nous voterons cette délibération tout simplement parce que nous accompagnons un mouvement qui se bat auprès des chômeurs, nous les avons soutenus depuis 1994. Ils veulent développer leurs permanences d'accueil, développer la qualité de l'information qu'ils fournissent aux chômeurs. Nous sommes à leurs côtés dans ce combat évidemment d'autant plus essentiel que l'actualité nous rappelle chaque jour les difficultés que connaissent les salariés des entreprises de notre région.

S'agissant de Localille Vélo, je prends acte de la position de M. RICHIR qui est constante sur ce sujet. Je veux simplement dire qu'il y a des besoins à Lille, chacun en est bien d'accord.

D'ailleurs, on les a rencontrés à Localille Vélo puisque, depuis le début de l'expérimentation, nous avons enregistré plus de 3.000 locations de vélos, les prestations se sont développées, aussi bien pour les particuliers que pour les salariés des entreprises, les lycées, les collèges. Nous avons inventé de nouveaux produits, ils s'appellent « vélo navette », « vélo shopping », « vélo tourisme ». Bref. Il y a toute une dynamique qui se crée autour de cela.

Alors, il y a des besoins. Et puis, dans notre pays, dans notre ville, nous en sommes conscients, nous sommes convaincus que l'offre crée ou accompagne la demande et nous avons pris cette responsabilité.

Effectivement, vous l'avez dit et je vous l'annonce, nous avons décidé de fusionner notre activité avec une autre association qui s'appelle Eurovélo pour lui donner toute la surface nécessaire, toute la dynamique nécessaire, pour offrir à nos concitoyens dans la ville les moyens qu'ils demandent. Et c'est parce que nous avons mené depuis deux ans cette expérimentation que ce mariage, cette fusion sera possible.

Je le dis au passage, par ailleurs, je ne passe pas par pertes et profits les personnes qui ont fait dans Localille Vélo un parcours d'insertion. On ne se refait pas, que voulez-vous. Il y a un besoin, nous créons une offre. Nous accompagnons des demandeurs d'emploi vers leurs destinées professionnelles et, en plus, nous créons les conditions d'une offre pérenne au profit de nos concitoyens.

Voilà ce qu'est l'aventure de Localille Vélo. Pour ma part, je ne la regrette pas.

Madame le Maire - Un petit mot pour dire que si nous voulons changer les comportements notamment en matière de déplacements, nous savons bien aujourd'hui que l'offre crée la demande et que, dans l'immédiat, la location de vélos n'est pas une activité qui est rentable. Elle le sera peut-être demain si d'autres pratiques et d'autres comportements existent et je pense qu'il nous faut accompagner pendant cette période les structures qui permettent d'aider nos concitoyens à changer ces comportements.

Je dirai simplement à Monsieur PECHARMAN que ma conception de la politique n'est pas de financer essentiellement ceux qui sont d'accord avec moi. Si A.C. ! m'a critiquée, A.C. ! a considéré qu'il remplissait son rôle de soutien des chômeurs. Je ne dis pas que je suis obligatoirement d'accord avec A.C. ! mais je pense que les associations qui défendent les chômeurs, comme l'a dit Pierre de SAINTIGNON, ou d'autres dans la ville, qui mettent le doigt sur ce qui ne va pas nous aident à mieux remplir la mission qui est la nôtre, c'est-à-dire de répondre aux besoins des habitants.

.../...

C'est la raison pour laquelle nous n'avons effectivement pas la même conception des aides à apporter aux associations.

Je mets donc la délibération 01/591 aux voix, il s'agit donc de Localille Vélo.

Qui vote pour : les membres de la Majorité Municipale

Qui vote contre : le groupe "Union pour Lille"

Qui s'abstient : le Front National

Adopté à la majorité.

Je vous remercie.

Je mets la délibération 01/595 aux voix, l'Association A.C. !

Qui vote pour : les membres de la Majorité Municipale

Qui vote contre : le groupe "Union pour Lille" et le Front National

Qui s'abstient : néant

Adopté à la majorité.

Je vous remercie.

Nous passons à la chemise n°9.

Je voudrais dire quelques mots avant de passer la parole à Monsieur FREMAUX qui va nous présenter un appel d'offres sur la propreté.

Comme de nombreux Lillois, je constate chaque jour que la propreté à Lille n'est pas satisfaisante, et cela d'ailleurs contrairement aux déclarations d'autosatisfaction de l'entreprise qui bénéficie aujourd'hui du marché du nettoyage de centre-ville.

C'est la raison pour laquelle j'ai demandé que soit procédé à un nouveau cahier des charges, que présentera Jean-Louis FREMAUX, qui est à la fois plus complet et plus précis sur l'obligation du prestataire.

Ce que je voudrais dire aujourd'hui c'est que nous sommes en train de travailler, avec la Communauté Urbaine, sur un projet beaucoup plus large puisque la propreté, ce n'est pas seulement le nettoyage, c'est aussi la collecte des ordures ménagères, qui doivent être distincts pour les particuliers, les professionnels et pour les encombrants.

Nous considérons, ensemble d'ailleurs avec la Communauté Urbaine, que le conditionnement dans les conteneurs n'est pas totalement au point. Nous y travaillons actuellement avec le prestataire et avec les services de la Communauté Urbaine.

De la même manière que, comme je m'y étais engagée, nous élaborons, et nous sommes presque à la fin des propositions, à une campagne d'information et de mise à disposition d'un matériel de ramassage pour les déjections canines.

.../...

Nous allons pouvoir, dans quelques semaines, annoncer un programme d'ensemble, sur le ramassage comme sur le nettoyage visant à améliorer la propreté dans notre ville.

Il y aura un certain nombre de décisions à prendre, notamment sur le type de conteneur ou de matériel que chacun doit pouvoir utiliser, les horaires durant lesquels ceux-ci doivent être mis dans les rues et, bien évidemment, des contraintes vis-à-vis des deux sociétés qui interviennent aussi bien sur le ramassage que sur la collecte.

Comme je m'y étais d'ailleurs engagée, nous préparons actuellement ces dispositions avec Lille-Métropole puisque nous partageons les responsabilités. Nous porterons ces informations devant les Lillois et nous serons amenés à présenter aussi un certain nombre de mesures de sanctions qui devront être mises en place après quelques semaines pour que chacun s'habitue à faire preuve de civisme, c'est-à-dire à considérer que la rue appartient à tous et n'est pas un moyen de se débarrasser de ce qui nous gêne.

C'est dans cet esprit que nous travaillons de concert avec Lille-Métropole et avec la Société Estera et c'est dans ce cadre-là que se situe l'appel d'offres que va présenter Monsieur FREMAUX et je lui cède la parole.

Chemise n°9

Rapporteur : Monsieur FREMAUX,
Conseiller municipal délégué

PERSONNEL

01/620 - Mise à disposition d'un agent au profit de la Maison de Quartier de Lille-Sud.

01/621 - Régime Indemnitare - Conversion de certains montants en euro.

01/622 - Emploi d'un Chargé de mission au Cabinet du Maire - Service Relations publiques.

01/623 - Service Communication - Chargé de missions « développement de l'expression et de la communication citoyenne » - Création de poste - Missions et rémunération.

01/624 - Cabinet du Maire - Emploi de Directeur de la Communication.

01/625 - Cabinet du Maire - Service Communication - Emploi de journaliste : Nouvelles mesures et revalorisation de la rémunération.

01/626 - Equipe de Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (M.O.U.S.) - Emploi de chef de projet au Développement Economique et Emploi.

01/627 - Equipe de Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (M.O.U.S.) - Création d'un emploi d'Agent de développement local.

01/628 - Transfert de la Caisse des Ecoles - Création d'emplois.

01/629 - Indemnité accordée à Madame Marcelle BARRERE, Inspecteur.

01/630 - Indemnité accordée à Madame Annie BASSET, Agent des Impôts.

01/631 - Indemnité accordée à Madame Nunzia BEURRIER, Contrôleur des contributions directes.

.../...

- 01/632 - Indemnité accordée à Madame Béatrice BEZSILKO, Contrôleur des contributions directes.
- 01/633 - Indemnité accordée à Madame Claudine BRANSWYCK, Contrôleur des contributions directes.
- 01/634 - Indemnité accordée à Monsieur Patrick CAUCHE, Contrôleur des contributions directes.
- 01/635 - Indemnité accordée à Madame Christelle CAYET, Contrôleur des contributions directes.
- 01/636 - Indemnité accordée à Madame Ginette CHEVALIER, Inspecteur Divisionnaire.
- 01/637 - Indemnité accordée à Madame Chantai COLEIN, Contrôleur des contributions directes.
- 01/638 - Indemnité accordée à Madame Nadine CONTANT, Contrôleur des contributions directes.
- 01/639 - Indemnité accordée à Madame Danielle COSQUER, Contrôleur des contributions directes.
- 01/640 - Indemnité accordée à Madame Monique DAUTRICHE, Contrôleur des contributions directes.
- 01/641 - Indemnité accordée à Monsieur Franck DECAUDAIN, Contrôleur des contributions directes.
- 01/642 - Indemnité accordée à Monsieur Alain DESCHILDRE, Inspecteur Divisionnaire.
- 01/643 - Indemnité accordée à Monsieur Jean-Claude DUQUENOY, Contrôleur des contributions directes.
- 01/644 - Indemnité accordée à Madame Renée ESTRADÉ, Contrôleur des contributions directes.
- 01/645 - Indemnité accordée à Madame Isabelle FILIP, Contrôleur des contributions directes.
- 01/646 - Indemnité accordée à Monsieur Jean-Pierre FORTIS, Inspecteur Divisionnaire.
- 01/647 - Indemnité accordée à Madame Lydie HUREZ, Contrôleur des contributions directes.
- 01/648 - Indemnité accordée à Madame Sylvie LOCUFIER, Contrôleur des contributions directes.
- 01/649 - Indemnité accordée à Monsieur Serge MACHURON, Inspecteur Principal.
- 01/650 - Indemnité accordée à Monsieur Pascal MAGINOT, Contrôleur des contributions directes.
- 01/651 - Indemnité accordée à Monsieur Gérard MALSAGNE, Contrôleur des contributions directes.
- 01/652 - Indemnité accordée à Madame Magalie MARCILLY, Contrôleur des contributions directes.
- 01/653 - Indemnité accordée à Madame Astrid MARCINIAK, Contrôleur des contributions directes.
- 01/654 - Indemnité accordée à Monsieur Richard MARCINIAK, Contrôleur Principal des contributions directes.
- 01/655 - Indemnité accordée à Monsieur Michel MARCQ, Inspecteur Divisionnaire.
- 01/656 - Indemnité accordée à Madame Patricia MENAGE, Inspecteur Divisionnaire.

.../...

01/657 - Indemnité accordée à Madame Claudette MILLARD, Contrôleur des contributions directes.

01/658 - Indemnité accordée à Monsieur Alain MONCHECOURT, Contrôleur des contributions directes.

01/659 - Indemnité accordée à Monsieur Jean-Daniel POGNICI, Contrôleur des contributions directes.

01/660 - Indemnité accordée à Monsieur Denis PUTKOWNIK, Contrôleur des contributions directes.

01/661 - Indemnité accordée à Monsieur Patrick ROBITAILLE, Inspecteur Divisionnaire.

01/662 - Indemnité accordée à Monsieur Jean-Pierre THERY, Inspecteur Divisionnaire.

01/663 - Indemnité accordée à Monsieur Pierre TOMASZEK, Inspecteur Divisionnaire.

01/664 - Indemnité accordée à Monsieur Christophe WARET, Contrôleur des contributions directes.

01/665 - Indemnité accordée à Madame Christine WIART, Contrôleur des contributions directes.

Adoptés.

PROPRETE

01/666 - Renégociation d'un nouveau dispositif Propreté.

Merci, Madame le Maire.

Dans un rappel historique, vous vous souvenez que jusqu'en 1991, les services de la Ville assuraient la totalité de la prestation de nettoyage des rues de notre ville, qu'elles soient intra muros ou extra muros, et qu'en 1990, Hector VIRON proposait une réflexion tout à fait courageuse sur une réorganisation de la propreté de la ville en faisant la proposition de scinder en deux le dispositif, de confier l'extra muros aux services de la Ville et l'intra muros, sur un appel d'offres, à un prestataire privé censé nous amener la propreté dans nos rues. Le cahier des charges d'ailleurs était identique aux services de la Ville et au partenaire privé assurant la propreté de l'intra muros.

Cette situation a perduré jusqu'en 1999 et l'entreprise T.R.U. était attributaire du marché.

Sur la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes, en 1998, nous décidions de lancer une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour choisir notre partenaire, pour assurer dans le même état d'esprit que l'avait prévu Hector VIRON le nettoyage intra muros de la ville.

La consultation nous proposait l'entreprise NICOLLIN qui, dès le 1er janvier 2000, a assuré cette prestation.

Nous avons, comme beaucoup de nos concitoyens, constaté que des dérèglements subsistaient malgré un certain nombre de mises au point avec l'entreprise.

Ces dérèglements sont liés à plusieurs phénomènes. Nous n'avons pas le même partenaire pour collecter les ordures ménagères, et les ordures des commerçants, artisans et professionnels, et pour nettoyer. Evidemment, suite à l'ouverture et au fait que nous avons deux partenaires pour réaliser une prestation de propreté, comme on dit dans le métier, les entreprises se tiraient des bourres. Et il a été de notoriété publique qu'il était bien difficile au Maire de Lille de savoir à qui incombait in fine la responsabilité de la malpropreté de certaines rues.

.../...

Nous travaillons aujourd'hui à rédiger un nouveau cahier des charges parce que, quand nous avons retenu l'entreprise NICOLLIN, il était admis que le chantier courait du 1er janvier au 31 décembre 2000, susceptible d'être prorogé quatre fois par tacite reconduction.

Les conditions aujourd'hui ont changé. D'abord parce que le périmètre des rues à nettoyer a changé. C'est le problème du nouveau boulevard périphérique urbain, c'est le problème de certains grands espaces qui sont en train de se terminer, en particulier des Dondaines. C'est aussi sans doute une autre demande qualitative de nettoyage qui doit être prise en compte et en particulier le souhait fréquemment émis par nos concitoyens que, après la collecte et le nettoyage, rien ne doit rester sur les trottoirs de nos villes.

Naturellement, on avance ici et là d'excellentes raisons de ne pas soit nettoyer, soit collecter intégralement les débris qui restent sur les trottoirs. Un jour, c'est au prétexte qu'il peut s'agir de déchets qui ne sont pas des déchets ménagers, et nous avons des courriers incessants nous rappelant que pneus, huiles usagées, batteries, morceaux de ciment, déchets divers ne sont pas collectés au titre que celui qui en a la charge collecte les déchets ménagers ; celui qui ramasse et qui passe le balai et la machine derrière nous sert la même argumentation. Tout cela ne peut raisonnablement pas durer.

Nous rédigeons donc aujourd'hui un cahier des charges qui demande que, après le nettoyage de nos rues, la tolérance soit de zéro. Tout doit être ramassé.

Les habitants ne comprendraient pas que, eu égard aux 21 M.F. que nous consacrons au nettoyage intra muros aujourd'hui, il puisse subsister des gravas importants après le nettoyage.

Nous mettrons donc dans les clauses du nouvel appel d'offres :

- la nécessité de régler mieux le problème des déjections canines,
- le problème de nettoyage et de lavage des trottoirs, en particulier dans les secteurs centraux de la ville soumis à une forte pression d'un important passage de population,
- de clarifier les objectifs à atteindre par l'entreprise, tant en matériel qu'en besoins humains.

Parallèlement, Madame le Maire l'a souligné, avec notre partenaire, la Communauté Urbaine qui a la compétence de la collecte, nous organisons des séances de travail pour peaufiner notre dispositif parce que nous savons bien qu'à terme, la collecte sélective s'imposera sur toute la ville et c'est un bien, mais il ne faudrait pas qu'à l'occasion de la mise en place de cette collecte sélective, nous retombions dans le même travers que des débris n'entrant pas dans la nomenclature de ce qui peut être collecté restent à nouveau sur les trottoirs.

La proposition que nous faisons c'est la renégociation globale d'un dispositif de propreté qui concerne notre partenaire de nettoyage des rues de notre ville, de lavage des trottoirs, de traitement des déjections canines.

L'appel d'offres sera lancé. Le cahier des charges est en cours de rédaction finale. A la fin de l'année, au début du mois de décembre, nous pourrons choisir un partenaire.

Sans nul doute, nous aurons tranché sur ce délicat problème avec l'entreprise qui collecte, nous aurons donc début 2002 un dispositif qui devrait répondre à l'attente de tous les Lillois. En tout cas, c'est mon souhait le plus cher.

.../...

Sachez qu'en tout cas, nos partenaires, qu'ils soient les industriels ou qu'ils soient les municipaux qui s'occupent des quartiers extra muros sont concernés et sensibles à ce nouvel objectif.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Monsieur DECOCQ.

M. DECOCQ - Décidément, votre Majorité, Madame le Maire, chers collègues, manie non pas le sur-réalisme ni même le paradoxe, je n'ai pas bien trouvé la formule d'ailleurs mais j'ai envie de dire que vous vous apprêtez à tenir un engagement que vous n'avez pas pris sur la propreté pendant votre dernière campagne.

Je voudrais vous dire deux ou trois choses.

La première : je vous ai entendue, j'y reviendrai, je viens d'entendre Jean-Louis FREMAUX. On a analysé mille fois, ces remarques sont parfaitement pertinentes, on a fait le tour de la question le 17 juin 2000 lorsque notre ancien Maire avait tapé du point sur la table en disant « ça suffit ».

Il y a une vraie difficulté structurelle à séparer le service de la propreté du service de la collecte.

Il est vrai, je suis d'ailleurs bien placé pour le savoir, j'y reviendrai, que ce n'est pas facile l'expérience de collecte sélective. Vous avez raison et la Communauté a raison de la mener différenciée dans certains secteurs.

Vous êtes bien sûr convaincue, nous le sommes tous, qu'il y a des liens de cohérence entre l'attractivité de la ville, le tourisme, la sécurité et la propreté.

En fait, nous sommes tous d'accord et depuis longtemps, et on n'a pas les résultats qui doivent s'imposer. Et Dieu sait que je suis dans la ville, non pas simplement parce que je suis élu municipal, je suis également Conseiller Général de Lille-Centre, et je ne suis pas dans l'hyper-centre. Je peux vous dire l'un des quartiers où c'est au fond le plus décourageant c'est notamment Wazemmes. Il y a beaucoup d'immeubles en jachères, non loués, devant lesquels il y a des dépôts sauvages.

J'en ai discuté avec le Conseil de Quartier, il n'y a pas vraiment de réactivité de la mairie.

Alors, finissons l'analyse. Je vous ai entendue, Madame, à l'instant même proposer quelque chose que j'allais vous réclamer. Donc, je suis tout à fait d'accord sur ce plan global. Il faut absolument un plan global.

Je ne sais pas, parce que c'est vraiment de façon très spontanée que je m'adresse à Jean-Louis FREMAUX et à vous, Madame : est-ce qu'on pourrait concilier la rapidité nécessaire à la procédure du nouvel appel d'offres qui est déjà longue avec le plan global ?

En effet, la cohérence reviendrait à faire d'abord le plan global et les rédacteurs des cahiers des charges s'inspireront ensuite de la volonté politique. Nous avons ici suffisamment de volontés les uns et les autres pour faire agir et que cela bouge enfin.

.../...

Comme je voulais vous proposer ce plan, j'y avais tout de même un peu réfléchi, surtout que nous en avons fait un axe de campagne fort, donc, de temps en temps, il ne nous est pas trop difficile de ressortir ce à quoi nous avons travaillé en disant « c'est bien, vous devriez aller dans ce sens-là ». Si vous le faites, on le vote, il n'y a pas de difficulté particulière.

Ce plan global doit avoir trois ou quatre grands axes.

Premièrement, il doit parfaitement identifier le rôle complémentaire de la Ville et de la Communauté Urbaine, surtout pour l'expérience de collecte sélective, s'il y a rôle complémentaire, et pourquoi pas ?

Par exemple, sur la collecte sélective, les riverains et ceux qui y participent aujourd'hui, il faut bien comprendre qu'ils ne sont pas contre l'expérience de collecte sélective mais qui leur a expliqué le fondement de ce geste ?

Je peux vous dire que 9 personnes sur 10 ne savent pas pourquoi on leur demande de faire du tri à la source.

Nous, les élus, nous savons bien, je vois Danielle POLIAUTRE qui opine du chef à juste titre, que tout notre schéma d'élimination des 700.000 tonnes d'ordures ménagères repose sur le tri à la source, c'est-à-dire sur ce qu'on demande aux gens.

On fait des expériences, on a raison de les faire, on en a fait dans les communes périphériques, on a raison, mais les gens mélangent à la fois le changement d'horaire du ramassage normal, quand ils sont dans un secteur particulier, ils confondent avec la collecte sélective.

Tout cela va se régler avec du temps mais ils demandent, et je vous en conjure, puisque c'est un mot qui fait partie de votre culture, Madame et chers collègues de la Majorité, de la concertation, de l'explication, des réunions. Il devait y avoir des réunions sur la collecte sélective dès le mois de juillet avec les usagers. On était d'accord pour m'y inviter et cela n'a pas pu avoir lieu.

Deuxièmement, ce plan doit prévoir des moyens renforcés, c'est-à-dire qu'il ne faut pas faire des économies de bouts de chandelle si on veut une ville propre, et surtout différencier selon les secteurs ou les événements.

Ce plan doit prévoir aussi la concertation dont je viens de parler de façon permanente avec l'ensemble des riverains, sous une forme ou une autre. Et je le dis très sincèrement, ne pas se contenter d'un passage formel auprès d'un Conseil de Quartier, certes, représentatif -ne revenons pas sur les Conseils de Quartiers- mais il n'empêche qu'il faut organiser une approche plus directe des gens qui pratiquent la collecte sélective ou alors qui ont des choses à dire sur le ramassage des ordures ou sur le plan de propreté.

Troisièmement, ce plan doit organiser l'évaluation et l'adaptabilité. Vous vouliez une nouvelle ambiance municipale, n'ayez jamais peur de dire « c'est difficile, on n'y arrive pas ». On ne vous prendra pas en otages de ce point de vue, on dira « oui, c'est difficile, on sait, on tente une autre expérience ». Réclamez le droit à l'échec, on le donnera. Je sens maintenant qu'il y a une volonté commune. Il faut qu'on règle ce problème de la propreté une fois pour toutes, on passera à autre chose, à la sécurité par exemple.

Madame le Maire - Très bien.

Un petit mot et je laisserai la parole à Jean-Louis FREMAUX.

.../...

D'abord, nous avons pris des engagements. Je vous ferai porter avec grand plaisir le programme sur lequel nous avons été élus car nous avons pris des engagements sur la propreté. Personne n'a pu dire dans cette ville que la ville était propre, sauf Monsieur NICOLLIN.

D'ailleurs, Pierre MAUROY, en tant que Président de la Communauté Urbaine, avait décidé le ramassage quotidien en centre-ville, comme c'est le cas aujourd'hui dans toutes les villes comparables.

Ensuite, je m'étais engagée sur un plan. Ce plan, il est là et si je ne le présente pas aujourd'hui, c'est parce que nous négocions actuellement, comme je l'ai dit, avec la Communauté Urbaine qui poursuit les mêmes objectifs, avec la société Estera, et parce que nous voulons relancer un appel d'offres qui s'inscrit bien évidemment dans les objectifs qui sont fixés dans ce plan sur lequel nous travaillons depuis que nous avons été élus. Il est exactement dans l'esprit de ce que j'ai dit tout à l'heure et de ce que vous avez redit, c'est-à-dire que nous prenons les problèmes de manière totalement opérationnelle. On ne traite pas de la même manière les ménages, les commerçants. On ne traite pas de la même manière les déchets quotidiens des commerçants et les encombrants. Chacun doit savoir quels sont les conteneurs dans lesquels il doit placer ses ordures, à quelle heure il peut les sortir.

J'ajouterai un point par rapport à ce que vous avez dit parce que je crois que c'est de ma responsabilité de le dire : lorsque ce plan sera adopté, lorsque nous en aurons négocié les éléments avec les sociétés Estera et Nicollin, ce n'est pas que de l'argent, c'est aussi un changement de comportement de la part des habitants de notre ville, et il faut avoir le courage de le dire.

On ne peut pas déposer son petit paquet tous les matins devant chez soi ou au coin de la rue. On ne peut pas laisser son chien faire ses besoins n'importe où et ensuite reprocher à la Mairie de Lille de ne pas faire passer toutes les trois minutes quelqu'un pour ramasser ou quelqu'un pour nettoyer, ou alors, il ne faut pas demander que les impôts baissent.

Le plan que nous avons préparé, que nous sommes en train de discuter, c'est un plan qui fera appel à l'ensemble des éléments, y compris à la responsabilité des Lillois, comme je l'ai dit tout à l'heure. Je suis heureuse d'entendre, mais cela ne m'étonne pas d'ailleurs, que nous partageons les mêmes points de vue en la matière et je suis tout à fait prête avec Monsieur FREMAUX à vous présenter ce programme d'ensemble qui encore une fois, est en cours de discussion parce que je ne l'annonce pas avant que nous ayons l'ensemble des accords de nos différents partenaires en la matière.

Monsieur ORIOL.

M. ORIOL - Globalement, je pense que nous sommes tous d'accord, après avoir entendu Monsieur DECOCQ, pour une meilleure adaptation aux besoins de nettoyage de la voirie et des espaces publics, pour une action plus efficace, plus ciblée, de l'entreprise chargée de ce travail et parce que les objectifs précédemment définis n'ont pas toujours été atteints, le groupe des élus Verts est bien sûr favorable à ce nouvel appel d'offres.

La tâche à accomplir est considérable dans les cinq quartiers centraux, dans leur diversité de configuration et d'activités.

Le bien-être, la qualité de vie des habitants en dépendent, y compris dans les parties les moins fréquentées de ces quartiers.

L'image de notre ville aux yeux des visiteurs et des touristes, touristes toujours plus nombreux, on peut s'en féliciter, cette image est également en jeu.

.../...

Nous devons donc encore progresser dans le domaine de la propreté et dans le cadre de la mise en place du tri sélectif. Cette redéfinition des services demandés doit nous aider dans cette démarche.

Je termine en rappelant qu'à cela il conviendra d'ajouter un travail d'information, de concertation, de responsabilisation des usagers et également, il conviendra de faire appliquer la partie répressive des lois à ceux qui ne respecteraient pas les règles établies.

Madame le Maire - Merci bien.

Monsieur FREMAUX.

M. FREMAUX - J'écoute avec beaucoup d'attention cette intervention. Nous sommes quand même en face d'un certain nombre de nos concitoyens peu enclins à respecter le cadre de vie de leurs voisins. Cela doit être dit. Ce n'est pas très populaire mais c'est comme cela.

C'est assez désespérant il faut bien le dire, que ce soit pour le partenaire privé qui nettoie les rues ou pour les agents de la ville qui s'occupent des quartiers extra muros, alors qu'ils ont commencé à balayer ou à laver les rues à 5 heures du matin, de repasser à 9 heures et de voir que le travail est anéanti par quelques personnes qui n'hésitent pas à déposer de vieux bidons de peinture, des pneus, des batteries ou je ne sais quoi. C'est comme cela que cela se passe tous les jours.

Je ne porte pas de jugement très sévère, ni sur le partenaire Nicollin, ni sur les services de la Ville, parce que je tourne avec eux et que je vois bien que très souvent, parfois même une demi-heure après le passage des engins, qui sont encore dans la rue, certains d'entre nous n'hésitent pas à faire des dépôts et à jeter. Cela est tout à fait insupportable.

Je crois également que si l'objet de la délibération qui est proposée concerne le centre-ville, il doit y avoir la même approche des quartiers extérieurs qui sont traités par la charte et donc la charte protocole s'appliquera également aux services municipaux qui, en régie, font le même service pour les quartiers extra muros car, naturellement, il ne pourrait pas être question d'avoir une ville à deux vitesses, avec deux types de traitement pour la propreté, l'un réservé au centre et un autre à la périphérie.

En tout cas, les interventions qui sont faites ce soir montrent que les volontés de tous sont tendues pour obtenir des résultats dès le début de l'année et je pense que, ensemble, nous y arriverons.

Madame le Maire - Merci beaucoup.

Je mets aux voix la délibération 01/666.

M. RICHIR - Cela montre à quel point il convient que des élus avec leurs écharpes ne donnent pas l'exemple d'arrachages de betteraves sauvages !...

Madame le Maire - Monsieur RICHIR, nous avons déjà parlé de ce débat. Nous sommes sur le débat sur la propreté et je mets aux voix la délibération 01/666.

Qui est pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Très bien. Unanimité. Merci.

.../...

Chemise n°10, Madame ESCANDE.

Je donne la parole à Monsieur RICHIR qui voulait intervenir sur l'Institut Médico-Légal.

Chemise n°10

Rapporteur : Madame ESCANDE,
Conseillère municipale déléguée

ETAT CIVIL - CIMETIERES

01/667 - Attribution de subvention à l'Institut médico-légal.

M. RICHIR - Nous voterons bien sûr cette subvention à l'Institut Médico-Légal. Simplement, nous avons souvenir d'avoir voté il y a deux ou trois ans une subvention pour une étude sur le transfert de l'Institut Médico-Légal et nous souhaiterions profiter de ce Conseil Municipal de ce soir pour demander où en est ce projet essentiel. C'est certes un lieu qu'on n'aime pas beaucoup fréquenter mais c'est un lieu où se passent des choses importantes pour notre société et pour le fonctionnement de la justice.

Nous aimerions savoir où en est l'étude de transfert de l'Institut de Médecine Légale.

Madame le Maire - Mme ESCANDE.

Mme ESCANDE - C'est un dossier lourd que celui de l'I.M.L. qui a nécessité de nombreuses réunions d'un comité de pilotage qui était alors présidé par le Professeur DEMAILLE et qui réunissait les différents partenaires.

Ce dossier est maintenant abouti et le chantier est en cours. Le nouvel Institut va être construit dans l'enceinte du C.H.R. Il est financé par le C.H.R., l'Université et la Ville.

La fin des travaux est prévue pour la fin 2002, c'est-à-dire en gros dans un an. Bien sûr, dès que les travaux seront terminés, l'ancien bâtiment disparaîtra du paysage et tout le monde en sera parfaitement satisfait.

Je voudrais d'ailleurs profiter de cette intervention pour saluer le travail remarquable qui a été fait par Monsieur le Professeur DEMAILLE, qui était alors en charge du dossier, et par le Secrétaire Général qui a effectivement suivi tous les travaux et a participé au volet qui lui était dévolu.

Madame le Maire - Je joins mes félicitations au Secrétaire Général à celles de Madame ESCANDE. Il est vrai qu'on aura un bel équipement hospitalo-universitaire, je l'ai vu en tant que Président du C.H.R.U., nous en avons reparlé récemment. Nous aurons d'ici un an un équipement dans lequel, évidemment, il n'est pas toujours gai de se rendre, mais il va être tout à fait important au niveau de l'équipement hospitalo-universitaire.

Voilà, vous avez la réponse à votre question, Monsieur RICHIR.

Il n'y a pas d'autre question ? Merci beaucoup.

Adopté.

Chemise n°16, Monsieur CACHEUX. Une intervention de Monsieur PECHARMAN sur la délibération 01/695.

.../...

Chemise n°16

Rapporteur : Monsieur CACHEUX,
Adjoint au Maire

URBANISME

01/695 - Grand Projet de Ville - Programmation 2001 - Etudes.

M. PECHARMAN - Madame le Maire, mes chers collègues, nous attendons toujours, comme nous attendions toujours du D.S.Q., des résultats concrets des actions menées dans le cadre du G.P.V. et nous risquons d'attendre encore longtemps car jamais ce type d'engagement n'aura d'effets perceptibles tant que la politique nationale ne changera pas.

Nous croyons qu'il est temps de s'apercevoir que le principe de la discrimination positive a ses limites et que, à l'instar des U.S.A., il faut en revenir.

Outre son coût prohibitif, car les 732.000 F en question dans cette délibération ne concernent que des études aux objectifs pour le moins imprécis, nous n'y voyons qu'une tentative désespérée d'acheter une paix sociale que plus de 20 ans de laxisme ont largement compromise.

Madame le Maire - C'est tout ? On ne sait pas si on doit y répondre.

Monsieur CACHEUX.

M. CACHEUX - Non, je n'ai pas compris l'intervention.

Madame le Maire - Donc, je mets aux voix la délibération 01/695.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National

Qui vote contre : le Front National

Adopté à la majorité.

Merci.

01/780 - Lille 2004 - Maison-folie - Réhabilitation de la Brasserie des Trois Moulins - Désignation du jury pour le choix de l'architecte, maître d'œuvre de la réhabilitation.

Adopté.

HABITAT

01/696 - Programme 2002 « maintien des courées » - Lancement du Monitorat Social et technique.

01/697 - Programme 2000 renommé 2001 : « maintien des courées » - Modalités de financement du programme 2001 - Lancement de la procédure d'appel d'offres.

Adoptés.

ACTION FONCIERE

01/698 - Equipements sportifs de proximité dans le quartier de Wazemmes - Projet sur l'immeuble situé 101, rue des Stations et 31 ter, rue Colbert.

Adopté.

.../...

01/699 - Terrain sis à Hellemmes à l'angle des rues Jules Guesde et Delemazure - Passation d'un bail emphytéotique de 99 ans à Lille Métropole Habitat O.P.A.C. de Lille.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (le groupe "Union pour Lille" s'abstenant).

01/700 - Terrain d'assiette de l'ancienne Cité Millerot, rue Duguesclin à Lille - Vente au profit de Lille Métropole Habitat O.P.A.C. de Lille.

01/701 - Immeuble sis à Lille 103 à 109, rue Pierre Legrand - Achat par la Ville à Lille Métropole Communauté Urbaine après exercice du droit de préemption urbain.

01/702 - Immeuble communal sis à Lille 30, rue Lamartine 3, cour Vermeulen - Vente par la Ville à Monsieur BELAYEL.

Adoptés.

Madame POLIAUTRE, pour la présentation de la délibération 01/703

Chemise n°17

Rapporteur : Madame POLIAUTRE,
Adjointe au Maire

QUALITE DE VIE ET
DEVELOPPEMENT DURABLE

01/703 - Agenda 21 - Convention entre la ville de Lille et l'AREMA Lille métropole (Association pour la mise en œuvre du Réseau d'Etude, de Mesure et d'Alerte pour la prévention de la pollution atmosphérique de l'arrondissement de Lille) pour améliorer l'information sur la qualité de l'air dans la métropole.

Madame le Maire, de nombreuses études scientifiques démontrent les effets de la pollution atmosphérique sur la santé humaine, allergies, rhino-pharyngites, asthme, qui ne sont pas seulement liés aux pics de pollution dont on a beaucoup parlé cet été, mais plus globalement liés à une dégradation continue de la qualité de l'air, en particulier dans les villes et notamment à Lille, due à l'augmentation de la circulation automobile. Problème qui sera bien sûr évoqué à l'occasion de la journée sans voiture.

La Ville de Lille mène depuis plusieurs années des actions en faveur de la qualité de l'air, renforcées notamment par les engagements pris dans l'Agenda 21. Que ce soit le remplacement de chaufferies charbon en cogénération gaz, notamment au C.H.R. ou à Résonor qui est en cours, le renouvellement du parc automobile municipal remplaçant le carburant diesel par des énergies moins polluantes, l'appui à des actions de sensibilisation comme les parcours qualité de l'air avec la P.P.A. et la F.L.R.T.P. dans le cadre des opérations NATURALILLE.

Nous travaillons également actuellement avec la DRIRE sur la réduction des pollutions industrielles dans la ville.

Tout cela participe à la volonté de reconquérir une meilleure qualité de l'air.

La délibération 01/703 qui vous est proposée vient compléter et renforcer ce panel d'actions qui devra bien entendu être poursuivi.

.../...

Cette délibération propose la signature avec l'AREMA, qui est un réseau de mesures de la pollution atmosphérique organisé au niveau de la Communauté Urbaine et qui fournit des informations depuis fort longtemps sur les pollutions.

La proposition qui est faite aujourd'hui est d'établir une convention de partenariat qui permette d'informer les Lillois sur des tableaux lumineux, ce qui permettra d'indiquer quotidiennement l'indice de pollution ATMO, et donc informer régulièrement les citoyens.

Il y a en effet une demande forte d'information sur la qualité de l'air et cette action veut y participer.

Cette demande vise donc à renforcer l'information mais aussi la transparence et la sensibilisation des habitants à leur propre démarche afin de les responsabiliser, en les invitant à avoir des comportements qui soient plus conformes à cette volonté de qualité de l'air dans la ville.

Le travail sera mené en collaboration avec mes collègues, Philippe TOSTAIN pour les économies d'énergies et Marc SANTRE sur les déplacements, qui contribuent aux mêmes objectifs, préserver la qualité de l'air de notre ville mais aussi de notre planète. Nous sommes conscients aujourd'hui qu'il y a des gaz à effet de serre qui peuvent être facteurs de changements climatiques. Donc préserver la qualité de l'air de notre ville, de notre planète, pour la santé des habitants d'aujourd'hui et des générations futures.

Madame le Maire - Merci bien.

Monsieur SANTRE.

M. SANTRE - Merci, Madame le Maire.

Mes chers collègues, je vais écourter mon propos puisque notre collègue a déjà repris un certain nombre des éléments que je voulais souligner.

Je pense simplement qu'il est important de dire que l'information sur la qualité de l'air est une chose mais qu'il est essentiel, même quand la qualité de l'air est correcte ou acceptable, de sensibiliser nos concitoyens à un autre mode de déplacement puisque la pollution atmosphérique est essentiellement liée aux transports. Donc, veiller aux affichages, même si le texte est compté sur les affichages électroniques, avoir un message qui ne laisse pas penser que, quand la qualité de l'air est bonne, on peut circuler n'importe comment, donc, avoir un message qui soit cohérent avec le P.D.U., le Plan de Déplacements Urbains, et inciter nos concitoyens, pour des déplacements qui sont souvent très courts, quelquefois inférieurs à 1 kilomètre, à retrouver la marche à pied, à utiliser le vélo ou les transports en commun.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Merci beaucoup.

Pas de difficultés sur cette délibération ? (non)

Adopté.

01/704 - Agenda 21 - Convention entre la ville de Lille et ELISE (Entreprise Locale d'Insertion au service de l'Environnement) portant sur la mise en place de la collecte du carton au sein de l'Hôtel de Ville et du Centre Technique Municipal.

.../...

01/705 - Agenda 21 - Création d'un Comité d'usagers.

01/706 - Campagne d'année sur l'Eau - Actions de sensibilisation et de mobilisation de la ville de Lille - Demandes de subvention.

Adoptés.

Nous passons aux dossiers de Madame VERBRUGGHE.

Monsieur RICHIR, sur la délibération 01/713, sur les subventions de la ville aux associations relatives aux droits de l'homme.

Chemise n°18

Rapporteur : Madame VERBRUGGHE,
Conseillère municipale déléguée

SOLIDARITE INTERNATIONALE
DROITS DE L'HOMME

01/707 - Fonctionnement de l'Association Cap Humanitaire.

01/708 - Association Protection des Enfants du Tiers Monde - Demande de subvention.

01/709 - Association CERPAD - Demande de subvention.

01/710 - Association CAPE Niaouless Diatta - Demande de subvention.

01/711 - Association Tour du Monde Humanitaire - Demande de subvention.

01/712 - Association CHTI TERANGA - Demande de subvention.

Adoptés.

01/713 - Droits de l'Homme - Subventions de la Ville à diverses associations.

M. RICHIR - A propos de la délibération 01/713, subventions de la Ville à diverses associations, il y a huit demandes de subventions qui nous sont présentées ce soir.

Pour cinq d'entre elles, nous voterons favorablement : Parcours de Femmes, S.C.O.P. Extra Muros, l'A.P.U. du Vieux-Lille, le Collectif pour la Démocratie en Algérie et l'Association Régionale de Criminologie.

Nous voudrions toutefois faire des remarques sur trois autres subventions et notre groupe adoptera des votes différenciés sur ces trois subventions -liberté de vote, bien sûr- concernant l'Association Les Flamands Roses, l'Association Gay Kitch Kamp et la Lesbian and Gay Pride.

En ce qui concerne l'Association Les Flamands Roses, nous n'avons rien à redire sur cette subvention, nous la voterons, il s'agit d'une association qui use très légitimement de sa liberté d'association pour défendre ses points de vue et ses thèses, et il est tout à fait légitime de la voter.

.../...

En ce qui concerne l'Association Gay Kitch Kamp, vous permettrez à un certain nombre d'entre nous d'émettre quelques réserves sur cette association et c'est pour cela que certains d'entre nous ne la voteront pas ou s'abstiendront, en raison d'un certain nombre d'activités au sein de cette association et du fait également qu'elle constitue de toute évidence la vitrine pour des activités de librairie ou de sites Internet qui n'ont peut-être rien à voir avec les droits de l'homme.

Pour la Lesbian and Gay Pride, je dois dire que, au fil des années, cette manifestation, y compris pour des démocrates, des républicains et des gens tolérants, n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes. Je voudrais les résumer rapidement.

Je rappelle tout d'abord qu'il s'agit d'une manifestation qui vient des pays anglo-saxons, c'est-à-dire des pays à fortes traditions communautaristes, et il n'est pas sûr que ce type de manifestation qui vise à renforcer l'approche communautariste de l'homosexualité permette d'être mieux comprise et respectée au sein de notre pays.

Ensuite, nous avons de plus en plus l'impression, un certain nombre de nos citoyens, que le caractère outrancier de la manifestation va à l'encontre des objectifs recherchés. Je dois d'ailleurs vous dire qu'un certain nombre d'homosexuels dans notre ville et en France ressentent de plus en plus une impression de malaise et ont le sentiment que ce type de manifestation nuit à l'image qu'ils souhaitent avoir dans la société, c'est-à-dire l'image de citoyens qui vivent leur citoyenneté comme les autres et non pas qui adoptent ces modes d'expression tout à fait intolérants et outranciers.

Il faut d'ailleurs dire que dans ces manifestations, on voit se développer de la part de gens qui prétendent pourtant obtenir la tolérance des autres, des manifestations de grande intolérance, en particulier sous la forme d'un anticléricalisme de plus en plus affirmé.

Il apparaît aussi, et il conviendra de le vérifier, que ce type de manifestation est de plus en plus lié à un certain nombre d'intérêts commerciaux de groupes de presse et d'édition.

Tout cela nous amène à dire, et ce n'est peut-être pas politiquement correct de le dire, mais nous pensons qu'il faut qu'un certain nombre de citoyens aient le courage de le dire, que tout en respectant toutes les manières de vivre la sexualité que peuvent avoir nos concitoyens, à condition qu'ils le fassent dans le respect des lois de la République, il nous apparaît que ce type de manifestation ne doit peut-être pas recevoir le financement de la Ville, d'une part, et que d'autre part, nous soyons très vigilants pour ces manifestations qui, par ailleurs, troublent un certain nombre de personnes, en blessent d'autres, y compris des homosexuels.

C'est la raison pour laquelle nous adopterons, les uns et les autres, des votes différenciés sur ces trois délibérations.

Madame le Maire - Merci.

Monsieur PECHARMAN.

M. PECHARMAN - Madame le Maire, mes chers collègues, je sais qu'une fois encore, le fait que je puisse afficher une libre opinion contraire au prêt-à-penser va vous hérisser. Mais je ferai, sans m'ap pesantir sur le sujet, deux remarques.

La première est que, au vu des associations subventionnées dans le cadre fort pratique des droits de l'homme, ce concept est devenu un terme fourre-tout où l'on peut ranger n'importe quoi. Car qui oserait encore critiquer une action estampillée « droits de l'homme » ?

.../...

Ma seconde remarque qui concerne plus précisément les associations gays est qu'il me semble difficile de réclamer d'être traité comme tout le monde et de bénéficier par la suite de mesures exceptionnelles.

C'est un pas de plus vers la dérive communautaire.

Le Front National votera donc contre cette délibération.

Merci.

Madame le Maire - Madame VERBRUGGHE.

Mme VERBRUGGHE - Simplement quelques mots, Madame le Maire.

Je pense que nous aurons ce débat régulièrement. Pour ma part, ces associations ont tout à fait leur place dans la délégation Droits de l'Homme car elles sont soumises, de la part de pas mal de concitoyens, à de l'intolérance, de l'homophobie et à un déni de citoyenneté.

Donc, pour moi, ces associations se retrouvent tout à fait dans ma délégation Droits de l'Homme et je les soutiendrai dans le cadre de mon mandat.

Madame le Maire - Avant de mettre au vote, je voudrais dire très simplement que nous subventionnons beaucoup d'associations qui ne défendent pas seulement des formes de sexualité mais des parties de notre population en fonction de l'âge, en fonction du sexe, en fonction des pratiques culturelles par exemple, et que cela ne choque personne. On peut faire partie, pour une partie de soi, d'une communauté associative sans pour cela reléguer les lois de la République.

Je le dis très simplement, je suis allée au départ de la Gay Pride cette année et j'ai d'ailleurs tenu ce discours. Je considère que chacun a sa place dans la ville, quels que soient ses choix de vie, et en l'occurrence, ses choix de vie sexuelle. Mais je considère aussi qu'une manifestation comme celle-ci, qui attire d'ailleurs beaucoup d'hommes et de femmes, et même de personnes en famille, parce que c'est une fête comme une autre, doit rester dans cette logique et doit dans tous les cas éviter soit une intolérance à l'envers, soit des provocations qui pourraient gêner.

Cette année, la manifestation qui a eu lieu à Lille a respecté ces conditions et pour moi, ce sont effectivement des conditions pour que nous continuions, comme je le souhaite, à soutenir cette manifestation, comme beaucoup d'autres d'ailleurs, qui sont de nature bien différente.

Finalement, vivre dans une république, c'est s'accepter chacun en fonction de ses différences, dès lors que celles-ci ne portent pas atteinte au corpus de règles communes, et c'est aussi faire preuve de tolérance vis-à-vis de ceux qui sont différents, et ceci vaut des deux côtés. Je l'ai rappelé à l'ouverture de cette manifestation, même si cela n'a pas plu à un certain nombre de membres de cette manifestation. Mais je crois qu'elle est utile pour justement faire connaître certains, à condition qu'ils respectent, encore une fois, les autres et les lois de la République. Et cela m'a paru être le cas.

Je vous propose de mettre aux voix association par association, comme vous le suggérez, M. RICHIR.

Parcours de Femmes : qui vote pour ?

l'ensemble du Conseil Municipal

.../...

Voilà une autre association qui défend les femmes, ce qui n'empêche pas les femmes de faire partie de l'ensemble de la République.

La S.C.O.P. Extra Muros :

qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal

L'Association Gay Kitch Kamp :

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception de 5 élus

Les Flamands Roses :

contre Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National qui vote

L'A.P.U. du Vieux-Lille Droit de Cité :

contre Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National qui vote

Collectif pour la Démocratie en Algérie :

contre Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National qui vote

Finalement, le Front National s'abstient sur tout ce qui est droits de l'homme. Cela me paraît assez logique.

Lesbian and Gay Pride :

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception de 8 élus

Association Régionale de Criminologie du Nord/Pas-de-Calais : il s'agit de célébrer le 20ème anniversaire de l'abolition de la peine de mort en France. Il faut rappeler ici que Pierre MAUROY était Premier Ministre lorsque la France s'est honorée en abolissant la peine de mort.

Donc, pour cette association qui va organiser cet anniversaire, qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National qui vote contre.

Adopté à la majorité

Je vous remercie.

Chemise n°19. Monsieur TOSTAIN qui intervient sur les économies d'énergie.

.../...

Chemise n°19

Rapporteur : Monsieur TOSTAIN,
Conseiller municipal délégué

ECONOMIE D'ENERGIE

01/714 - Diagnostic énergétique de quelques bâtiments communaux - Demande de subvention.

01/715 - Patrimoine bâti - Demande de subvention pour affiner la connaissance et effectuer la mise au point de tableaux de bord.

Adoptés.

Madame le Maire, mes chers collègues, les délibérations que je présente font écho à la précédente délibération présentée par Danielle POLIAUTRE et après l'intervention de Marc SANTRE.

Ce sont des délibérations modestes mais elles participent à des enjeux que je pense plus considérables puisqu'il s'agit de maîtriser la consommation d'énergie et la pollution.

Si la pollution par l'automobile est la plus importante aujourd'hui dans nos villes, pour notre part, c'est le fonctionnement de nos bâtiments municipaux qui génère de la pollution.

Les deux délibérations sont relatives à deux études de diagnostic thermique. Le diagnostic fin des deux piscines de Lille Sud et de Fives, de l'Hôtel de Ville et du Palais des Sports Saint-Sauveur.

Et également un diagnostic plus sommaire de l'ensemble du parc immobilier scolaire qui représente 90 bâtiments sur les 350 bâtiments de la Ville.

Ces études doivent nous permettre de définir et de poursuivre un objectif qui a toujours été recherché jusqu'à maintenant, c'est-à-dire d'économiser l'argent de l'énergie mais nous souhaitons aller plus loin et viser les économies d'énergies renouvelables à proprement parler et d'en évaluer la pollution, notamment en terme d'effet de serre.

L'enjeu est bien de connaître et de médiatiser une pollution invisible, insidieuse, celle de l'air, et de préserver nos ressources.

Après l'éclairage public, les écoles, les équipements sportifs sont les premiers consommateurs d'énergie de la Ville. Il s'agit donc de mobiliser les élus en charge et les usagers qui sont au premier chef les enfants des écoles et le personnel scolaire.

Evidemment, nous voulons leur offrir le service nécessaire, c'est-à-dire la chaleur et un bon éclairage, mais nous voulons aussi leur donner les moyens d'une consommation optimale et de définir et de respecter des objectifs de réduction d'émission de gaz carbonique.

Conformément à notre Agenda 21, il s'agit de réaliser un engagement de Kyoto municipal : - 5%, - 10% à l'horizon de 5 ans. J'y reviendrai plus précisément dès que possible.

Madame le Maire - Merci beaucoup, Monsieur TOSTAIN.

Pas de remarques ? (non)

.../...

Nous passons aux dossiers de Monsieur KANNER. Monsieur FREMAUX, peut-être un mot puisque Monsieur KANNER ne nous a toujours pas rejoints, sur la relocalisation du Centre Social Mosaïque.

Chemise n°20

Rapporteur : Madame le Maire,
en l'absence de Monsieur KANNER
Adjoint au Maire

SOLIDARITE ET PROJET EDUCATIF

01/716 - Subventions destinées aux Organismes à caractère Social - Action Sociale - Actions liées à l'Enfance (+ 6 ans) - Associations diverses.

01/717 - Equipements de proximité (Maisons de Quartier et Centres Sociaux) - Versement du solde de subventions au titre de l'An 2001.

Adoptés.

01/718 - Relocalisation du Centre Social Mosaïque - Square des Mères - Quartier de Lille Fives - Appel à concepteurs.

01/719 - Modification de la programmation 2001 - 1ère répartition.

01/720 - Contrat Educatif Local - Programmation 2001 - 2ème répartition.

M. FREMAUX - Absolument, pour dire ma satisfaction et, je pense, celle de tous les membres du Conseil Municipal, sur la délibération 01/718 qui concerne l'appel à concepteurs pour la relocalisation-reconstruction du Centre Social Mosaïque, ce qui, à mon sens, permettra de mettre un terme à l'an-goissé tout à fait légitime des salariés du Centre Social, du Conseil d'Administration et de son Président Michel BRULIN quant à l'avenir de ce Centre Social.

Les études menées dans le cadre du D.S.U., à la fois avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Général, ont montré qu'à l'occasion de la nécessité de reconstruire ce centre hérité de l'après-guerre dans un bâtiment dit du « Don Suisse » dont on connaît l'état de vétusté aujourd'hui, les études montrent qu'il vaudrait mieux le relocaliser ailleurs et davantage dans le secteur Cabanis/Convention.

Nous sommes donc aujourd'hui bien avancés dans la réflexion pour la relocalisation. Nous avons besoin maintenant de faire un appel à concepteurs. C'est l'objet de cette délibération.

Madame le Maire - Merci, Monsieur FREMAUX.

Monsieur LABBEE.

M. LABBEE - Juste un mot, Madame le Maire, mes chers collègues, sur cette délibération.

Nous prenons acte de ce déménagement du Centre Social Mosaïque de Fives de la rue du Long Pot au secteur Square des Mères. Nous quittons un lieu chargé d'histoire, Monsieur FREMAUX l'a rappelé, pour un lieu qui sera certainement beaucoup plus adapté.

.../...

Nous serons attentifs. Nous ne doutons pas, l'espace d'un instant, que le nouveau local aura tous les agréments nécessaires, mais nous serons attentifs à ce que toutes les activités soient transférées.

Restera une toute petite question sur le devenir de ce que M. FREMAUX a rappelé, le Don Suisse, le bâtiment qui a quand même vécu tant d'années, et qui a rencontré tant de Fivois, si souvent dans la difficulté.

M. FREMAUX - Je pourrais proposer à Dominique PLANCKE de s'en occuper dans le cadre de sa délégation ... avant que le bâtiment ne s'écroule de par lui-même parce qu'il est vraiment au bout de la vie.

Madame le Maire - Madame BAERT sur les délibérations 01/719 et 01/720.

Mme BAERT - Madame le Maire, mes chers collègues, d'emblée je vous précise que nous voterons ces deux délibérations, la 719 et la 720 qui touchent le périscolaire à Lille.

Ces deux délibérations concernent deux sujets qui, à nos yeux, sont préoccupants en ce début d'année scolaire, l'animation et la surveillance durant la restauration scolaire, et les études surveillées mais Madame le Maire, vous avez répondu en début de séance sur ce deuxième dossier. J'ai bien noté que l'Education Nationale, en l'occurrence, l'Inspection Académique, avait décidé la prise en charge directe des études surveillées à Lille.

Je n'aborderai donc que le dossier de la surveillance durant la restauration scolaire.

L'amélioration de l'animation de la restauration scolaire est un dossier sur lequel j'étais déjà intervenue en décembre 2000 en vous mettant en garde contre la solution que vous préconisiez, l'emploi de vacataires très peu formés, qui d'autre part présentait l'inconvénient d'un turn over préoccupant pour une bonne continuité éducative. Il est tout de même de 80%.

Aujourd'hui, le problème est aggravé car en plus des deux problèmes que j'avais soulevés, le manque de formation et le turn over, un autre s'installe. Il y a en effet de moins en moins d'animateurs dans les restaurants scolaires de la Ville. Nous sommes à la norme Ville de Lille, si on peut dire de 1 animateur pour 30 enfants en élémentaire, quand ce n'est pas plus.

Pour mémoire, je vous rappelle la norme Jeunesse et Sports qui est de 1 animateur pour 12 enfants, et ce, avec un animateur formé, généralement titulaire du BAFA.

Le 12 septembre dernier, au cours d'une réunion avec le Conseiller Municipal délégué à la restauration scolaire, nombreux étaient les animateurs principaux de tous les restaurants scolaires de la Ville qui l'interpellaient sur la situation très préoccupante du manque d'animateurs sur les sites, des problèmes de sécurité pour les enfants que cela pouvait entraîner au cours des déplacements des enfants, mais aussi à l'intérieur des locaux, surtout avec des animateurs pour les trois quarts sans qualification.

La réponse de Monsieur ORIOL n'a pas été très rassurante, je le cite : « On a à peine les moyens pour que cela fonctionne. C'est vraiment une bagarre pour trouver de l'argent. Il faut convaincre Monsieur ROMAN ».

Madame le Maire, mes chers collègues, pour notre part, les choix politiques de la Ville ne doivent en aucun cas avoir pour conséquence une restriction budgétaire qui mette en jeu la sécurité des enfants le temps de la restauration scolaire.

.../...

Nous vous demandons instamment d'étudier ce problème.

Madame le Maire - Merci.

Monsieur ORIOL.

M. ORIOL - Je voudrais simplement répondre que, effectivement, nous avons encore là des progrès à faire. Nous sommes tout à fait à l'écoute des animateurs principaux et des usagers.

Je ne manquerai pas, dans les semaines à venir, de remettre le problème en question pour régler du mieux possible ce problème de l'encadrement.

Madame le Maire - Merci.

Je mets aux voix la délibération 01/718 sur le Centre Social Mosaïque.

Qui vote pour : (unanimité)

Adopté.

Je vous remercie.

Je mets maintenant aux voix les délibérations 01/719 et 01/720.

Qui vote pour ? (unanimité).

Adoptés.

Je vous remercie.

Nous passons aux dossiers de Mme STANIEC pour nous parler de la Semaine Bleue.

Chemise n°22

Rapporteur : Madame STANIEC,
Conseillère municipale déléguée

RETRAITES - PERSONNES AGEES

01/722 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Agées.

Adopté.

ACTION SOCIALE LIEE AU LOGEMENT

01/723 - Primes municipales dans le cadre des O.P.A.H. Moulins, Wazemmes, Lille-Sud, Fives et courées en complément des aides de l'A.N.A.H.

Adopté.

.../...

01/724 - O.P.A.H. de Fives - Fonds Solidarité Habitat - Convention - Proposition.

Ce rapport a été retiré de l'ordre du jour.

01/725 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action sociale - Logement.

Adopté.

Madame le Maire, permettez-moi d'évoquer devant le Conseil Municipal deux actions un peu particulières pour les retraités qui se dérouleront d'ici la fin de l'année 2001, la Semaine Bleue et la Campagne Euro.

Tout d'abord, un petit rappel, la Semaine Bleue est une création ancienne qui avait été inaugurée afin de valoriser l'action des associations.

Le thème de cette année est « Les passions partagées ».

Pour certains quartiers, cette semaine sera le lancement d'un travail partenarial sur la thématique gérontologique. Pour d'autres, déjà engagés depuis longtemps dans cette réflexion, un moment fort de l'année.

Le programme détaillé sera publié début octobre. Toutefois, je vous confirme qu'il y aura des activités dans tous les quartiers de Lille, d'Hellemmes et de Lomme. De très nombreuses activités permettront des mixages avec les enfants, avec les jeunes et également des mixages dans des lieux différents.

Simplement pour lister : il y a des expositions, du cinéma, des jeux, de la lecture de contes, du sport, des thés dansants, des repas dansants, des tours de chants, des spectacles, des marionnettes, des danses folkloriques, des conférences, des ateliers d'art plastique, des promenades à cheval et des visites guidées.

Vous voyez que le programme est assez varié. Il peut être réalisé grâce à la participation des associations, des maisons de retraite, publiques, privées, des Conseillers de Quartiers, des services municipaux qui oeuvrent tous dans un objectif commun.

Pour l'arrivée de l'euro, par contre, la Ville avait démarré en février 1999, un programme d'information dans l'ensemble des quartiers maisons de retraite sous la forme de réunions d'information et de jeux.

Depuis juin 2001, avec l'association de retraités AGIR, un programme complémentaire est développé sur la ville. Des volontaires ont été formés par le Ministère des Finances. Chaque programme se déroulera dans les mairies de quartiers mais également dans les clubs municipaux et les maisons de retraite.

Il y a là aussi une volonté d'être au plus près de la population. Deux types d'interventions sont proposés : des ateliers et des réunions plus larges.

Les ateliers sont découpés en trois séances :

- présentation d'un film
- utilisation de la monnaie

.../...

- et exercices pratiques par le jeu qui ressemble un peu à l'épicier.

Les réunions sont plus généralistes. Si besoin est, d'autres réunions peuvent encore être organisées.

Ces deux thèmes ne sont qu'un aperçu de la richesse des partenaires. Ils montrent la volonté d'être au plus près des besoins des retraités et la diversité de la politique gérontologique que je vous présenterai à un autre Conseil, si vous le voulez bien.

Merci beaucoup.

Madame le Maire - J'ai la conviction que nous devons demander aux retraités de la ville d'aider les adultes et les jeunes à calculer en euro, parce que je remarque que ce sont eux aujourd'hui qui l'utilisent le plus facilement parce que ces formations ont eu lieu, comme un peu partout d'ailleurs en France et que nous, nous n'avons pas toujours le temps de nous y mettre. Ce sera le monde renversé, c'est une très bonne chose. C'est une fois de plus les plus âgés d'entre nous qui apporteront aux plus jeunes.

Je passe maintenant la parole à Madame CULLEN.

Chemise n°25

Rapporteur : Madame CULLEN,
Adjointe au Maire

CULTURE

01/731 - Convention de développement des échanges artistiques internationaux entre l'AFAA et la Ville de Lille 1999-2001 - Avenant.

01/732 - Attribution de subventions.

01/733 - Opéra de Lille - Travaux de rénovation - 3ème tranche.

01/734 - Autorisation de diffusion gratuite de plaquettes sur l'Opéra de Lille - Clôture du compte de recettes.

01/735 - Exposition ZEC - 13 septembre - 18 novembre 2001 - Participation financière à l'organisation de l'exposition - Vente d'affiches.

01/736 - Association « L'Univers Cité » - Convention de mise à disposition des locaux - Versement d'une subvention au titre de l'année 2001.

01/737 - Restauration de la Statue du P'tit Quinquin - Participation financière des Lions Club Lille Métropole.

01/738 - Palais des Beaux-Arts - Accueil des congressistes de l'Association Nationale des Professionnels et Acteurs de l'Action sociale et Sanitaire en faveur de l'Enfance et de la famille (ANPASE) - Visite guidée du Musée le 10 octobre 2001.

01/739 - Palais des Beaux-Arts - Campagne de dépoussiérage des collections de peintures du Palais des Beaux-Arts - Prise en charge des frais relatifs à la venue de stagiaires de l'Université Paris I.

.../...

01/740 - Palais des Beaux-Arts - Tarification pour les groupes scolaires des visites guidées et ateliers pédagogiques relative à la mise en application du plan d'actions à cinq ans du Ministère de la Culture.

01/741 - Palais des Beaux-Arts - Convention de partenariat entre la Ville de Lille et la FNAC dans le cadre d'une campagne de communication.

01/742 - Palais des Beaux-Arts - Nouvelle convention relative à la gestion du fonds photographique du Palais des Beaux-Arts de Lille signée avec l'agence photographique de la Réunion des musées nationaux (RMN).

01/743 - Palais des Beaux-Arts - Exposition « Berthe Morisot » - Tarifs d'accès à l'exposition pour les groupes.

01/744 - Musée d'Histoire Naturelle - Semaine de la Fête de la Science - Entrée gratuite au musée.

01/745 - Musée d'Histoire Naturelle - Autorisation de solliciter une subvention dans le cadre de la Fête de la Science - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

01/746 - Musée d'Histoire Naturelle - Ouverture exceptionnelle du musée le samedi 27 octobre 2001.

01/747 - Musée d'Histoire Naturelle - Mise en place d'un « jeu-concours » - Convention de partenariat avec le magazine « Sortir ».

01/748 - Musée d'Histoire Naturelle - Mise en place d'un « jeu-concours » - Convention de partenariat avec le magazine « Jonas ».

01/749 - Musée de l'Hospice Comtesse - Opération "Semaine Bleue" - Dispositions.

01/750 - Conservatoire National de Région - Droits d'inscription et de scolarité - Cours de direction d'orchestre.

01/751 - Conservatoire National de Région - Droit de réinscription - Modalités d'application - Modification.

01/752 - Conservatoire National de Région - Subvention de l'Etat pour le développement de la pratique amateur et le développement de la création musicale - Admission en recettes - Ouverture des crédits d'emploi.

01/753 - Conservatoire de Région, rue Alphonse Colas - Travaux de mise en conformité du nouveau bâtiment - Appel d'offres ouvert.

01/781 - Attribution de subvention à l'association Art.M (Art point M).

01/782 - Atelier d'Images et d'Arts Plastiques - Convention liant la Ville de Lille et Stour Valley Arts (Kent, Angleterre) dans le cadre de l'exposition "Lukasz Skapski-Light Works".

01/571 - Requalification de la Friche Leclercq - Choix du maître d'œuvre.

01/572 - Exposition temporaire Safet ZEC - Gratuité de l'accès à l'exposition.

Adoptés.

.../...

Madame le Maire, mes chers collègues, je voudrais apporter un complément d'information sur deux délibérations.

La première concerne l'Opéra, la deuxième l'avenir de la friche Leclercq à Wazemmes.

Comme vous avez pu le constater, l'Opéra est en travaux. Le Conseil Municipal a voté le 10 juillet 2000 un programme de travaux de 100 M.F. pour le réaménagement intérieur et la mise en sécurité de l'Opéra.

Ces travaux, répartis en deux tranches, ont commencé début avril 2001 et devraient être achevés en novembre 2002.

L'Opéra rouvrira ses portes en 2003 puis accueillera une partie de la programmation de Lille 2004.

Pour faire de l'Opéra un lieu ouvert sur la ville, vivant et convivial, il nous a paru nécessaire de créer au cœur du bâtiment une cafétéria et une librairie.

Par ailleurs, un complément d'aménagement technique qui figurait à titre optionnel dans les deux premières phases de travaux nous paraît nécessaire à réaliser dès que possible. Ce programme optionnel devrait réduire les coûts de fonctionnement par l'automatisation de certains équipements.

Cette tranche de travaux complémentaires est estimée à 20 M.F.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser le maire à engager ces dépenses à hauteur de 10 M.F. pour la Ville de Lille et à solliciter le financement complémentaire auprès de l'Etat et des autres collectivités territoriales.

Par ailleurs, un jury s'est tenu en mairie le 9 juillet 2001 et a proposé au Maire une candidate à la fonction de Directrice de l'Opéra, Mme Caroline SONRIER. La première tâche de Mme SONRIER sera de présenter un projet artistique et culturel pour l'Opéra et de suivre avec les responsables de la Ville le déroulement des travaux.

Concernant la deuxième délibération dont je veux parler, comme vous le savez, un programme d'aménagement d'équipements culturels de conception et de style nouveaux, les Maisons Folies, a été décidé dans le cadre de Lille 2004 capitale européenne de la culture.

Ces Maisons Folies auront plusieurs fonctions :

- la convivialité par la participation des habitants et des associations de quartiers,
- l'accueil d'artistes,
- et la diffusion artistique.

Nous vous proposons aujourd'hui de choisir l'équipe d'architectes qui conduira la réalisation de la réhabilitation de l'usine Leclercq à Wazemmes pour 2004.

Le coût des travaux a été fixé par la Ville à 35 M.F. hors taxes.

.../...

Un concours international de maîtrise d'ouvrage a permis de mettre en concurrence trois candidats.

La commission du jury tenue le 12 septembre 2001 a classé l'équipe NOX, qui est néerlandaise, en premier.

Ce projet a paru à la fois préserver le patrimoine représenté par le bâtiment central de l'usine et faire preuve d'inventivité par un geste architectural audacieux.

Nous vous proposons de confirmer le choix de cette équipe candidate, le calendrier est en effet très serré si vous voulons inaugurer ce nouvel équipement fin 2003, début 2004.

Par ailleurs, nous serons très vigilants sur la concertation avec les associations culturelles et les habitants de Wazemmes. Des réunions régulières se tiendront dans le quartier afin d'informer les habitants et de recueillir leurs critiques et suggestions sur ce programme.

La mise en place du premier atelier urbain de proximité est prévue le 11 octobre à 19 h 30.

Madame le Maire - Merci beaucoup.

Avant cette date d'ailleurs, Madame POLIAUTRE réunira le Conseil de Quartier pour présenter le projet en l'état et ensuite nous lancerons la concertation avec les habitants comme vient de le dire Madame CULLEN pour travailler avec eux le projet de manière précise.

Y a-t-il des interventions sur ces dossiers ? Non ?

Je passe donc la parole à Monsieur VICOT pour présenter la délibération 01/776.

Chemise n°31

Rapporteur : Monsieur VICOT,
Adjoint au Maire

POLICE

01/775 - Fourrière Municipale - Enlèvement de véhicules automobiles - Demande de remboursement des frais aux propriétaires.

Adopté.

STATIONNEMENT ET TAXIS

01/776 - Stationnement payant sur voirie - Augmentation des tarifs.

Adopté.

Merci, Madame le Maire.

Il s'agit d'une délibération qui arrive un peu en complément de la délibération 01/591 présentée tout à l'heure sur la subvention à Localille Vélo et sur la thématique des déplacements urbains.

.../...

Cette délibération s'inscrit dans les objectifs du Plan de Déplacements Urbains dont l'un des axes majeurs, vous le savez, est le partage de la ville entre tous ses utilisateurs, qu'ils soient piétons, 2 roues ou 4 roues.

Quelques chiffres pour situer un peu cette thématique.

Un jour ordinaire dans la métropole il se produit 4,8 millions de déplacements urbains. Un Métropolitain moyen fait 4 déplacements par jour et 70% de ces déplacements se font en voiture. Enfin, 25% des ménages, dans la métropole, d'ores et déjà possèdent 2 véhicules et c'est un chiffre en augmentation constante.

Dans cet objectif de partage de la ville, il nous faut évidemment favoriser autant que faire se peut l'utilisation des transports en commun. C'est par conséquent la rotation des véhicules dans la ville qu'il nous faut favoriser et cette délibération vous propose une augmentation des tarifs du stationnement payant sur voirie.

Donc, une augmentation des tarifs qui n'avait pas eu lieu depuis 1987 et qui pourrait se faire de la façon suivante :

- la zone orange passant de 8 F de l'heure à 10 F de l'heure pour 1 h 30 maximum de stationnement. Au moment du passage à l'euro au 1er janvier 2002, ce tarif serait fixé à 1,5 euro, soit 9,84 F, ce qui constituera une petite diminution par rapport à l'augmentation.

- en zone verte, le tarif resterait inchangé à 5 F pour 2 heures mais au moment du passage à l'euro, le tarif serait fixé à 0,75 euro, soit 4,92 F.

- la zone bleue qui concerne actuellement quatre rues à Lille, la rue Colbert, la place Catinat, la rue Pierre Legrand et la rue des Postes, serait désormais incluse dans la zone verte au même tarif.

- enfin, le tarif résidant passerait à 1,25 F de l'heure, donc à 5 F la demi-journée et à 10 F la journée, ce qui fera au 1er janvier 2002, 0,75 euro la demi-journée et 1,5 euro la journée.

Madame le Maire - Merci beaucoup.

Monsieur SANTRE.

M. SANTRE - Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire, mes chers collègues, je vais compléter les propos de mon collègue Roger VICOT. Je partage pleinement le souci de lier le stationnement à la problématique du Plan de Déplacements Urbains et de la gestion de celui-ci.

Pour le groupe des Verts, nous considérons que la délibération que nous examinons ce soir porte essentiellement sur un ajustement des tarifs, non révisés depuis cinq ans.

Les Verts voteront donc ces dispositions de transition dans l'attente d'une réflexion plus approfondie mais néanmoins rapide sur notre politique du stationnement.

Le stationnement, comme je viens de le dire, est un outil essentiel de maîtrise et de gestion des déplacements en ville.

.../...

Conformément aux objectifs du P.D.U., il nous faudra décourager les déplacements dits pendulaires pour rendre de l'espace au stationnement de courte durée, seul propice à l'activité commerciale de la ville, tout en limitant la capacité globale de ce stationnement.

Toute augmentation inconsidérée des capacités existant en centre-ville entraînerait une augmentation du trafic automobile au détriment des modes de déplacements que nous souhaitons encourager.

Pour compléter les chiffres cités par Roger VICOT, les enquêtes montrent que 65% du stationnement public en centre-ville sont liés à des déplacements domicile-travail. La part liée à des déplacements à vocation d'achat est inférieure à 5%.

Nos marges de manœuvre se situent donc très clairement sur une meilleure gestion de l'existant.

Cette remise à plat de la politique de stationnement devra s'accompagner d'une campagne contre l'incivisme aujourd'hui trop généralisé et trop souvent admis. Les sauvages qui retardent l'accès des véhicules de secours occupent les places réservées aux handicapés, obstruent nos trottoirs ou nos bandes cyclables ou interdisent purement et simplement à nos aînés de sortir de chez eux, doivent être sanctionnés.

Je dois dire ici que, non ceint de mon écharpe tricolore, je voudrais témoigner de ma sympathie à l'une de nos Lilloises, Marguerite, qui a été citée dans la presse, même si son action est illégale, je pense qu'elle peut se comprendre.

Les changements d'habitudes ne se décrètent pas mais ils s'accompagnent de mesures concrètes parfois audacieuses au profit de tous.

Je suis convaincu, chers collègues, que nous nous retrouverons bientôt pour passer des intentions à l'action.

Je vous remercie.

C.C.P.D.

01/777 - Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation de Lille - Subvention 2001.

01/778 - Association Socio-Educative de Contrôle Judiciaire et de Réinsertion Sociale du Nord - Subvention.

Adoptés.

Madame le Maire - Très bien.

Monsieur CUCHEVAL, pour terminer ce Conseil.

.../...

Chemise n°32

Rapporteur : Monsieur CUCHEVAL
Adjoint au Maire

HANDICAPES

01/779 - Subvention destinées aux organismes à caractère social - Personnes Handicapées.

Adopté.

Merci, Madame le Maire.

Mes chers collègues, je voudrais vous donner une brève information concernant la Semaine de la Surdit  que notre ville a l'honneur d'accueillir pour la troisi me fois.

Vous avez bien voulu proc der hier soir, Madame le Maire,   son inauguration. Vous avez pu appr cier   cette occasion l'excellent accueil qui vous y a  t  r serv  ainsi qu'aux  lus et aux personnels municipaux qui vous accompagnaient.

Je puis t moigner qu'il s'agit d'une reconnaissance de l'action de la Ville en direction des personnes sourdes et aussi de vos interventions en leur faveur lorsque vous  tiez Ministre de la Sant  et de la Solidarit .

Pour ce qui concerne la Ville, je me permets de rappeler que, outre l'aide mat rielle que nous apportons aux associations, nous venons d'ouvrir un service d'accueil de la personne sourde   la biblioth que municipale, suite logique de celui qui fonctionne depuis 1995 en direction des aveugles et des mal voyants.

Par ailleurs, la qualit  des services municipaux a progress  de fa on tr s sensible depuis l'ouverture de l'h tel de ville du c t  de la place Augustin Laurent, une v ritable accessibilit  aux personnes   mobilit  r duite s'est accompagn e tout naturellement de la mise en place d'un service d'accueil et d'aide aux d marches administratives.

Install  dans cette entr e, il fonctionne maintenant depuis plusieurs jours et bien  videmment on y pratique la langue des signes fran aise.

Plus g n ralement, un plan de formation du personnel municipal   la langue des signes est en place sur la base du volontariat et rencontre un grand succ s.

Je tiens   remercier tout particuli rement et publiquement tous les participants   cette op ration.

Nous sommes  galement attentifs   la remise sur pied qui est en cours d'un service d'interpr tariat qui devrait permettre   terme la traduction en langue des signes de r unions, conf rences, et pourquoi pas, des travaux du Conseil Municipal. Ce projet pilot  par les associations lilloises et soutenu par la R gion et le Conseil G n ral semble aujourd'hui en bonne voie.

Permettez-moi de souligner une fois de plus que ces diff rents  l ments confirment qu'une politique active en faveur des personnes handicap es profite   tous et g n re de l'emploi.

Bien s r, ce n'est pas fini. Si le plein exercice de la citoyennet  de la personne handicap e progresse, nous savons bien qu'il reste beaucoup   faire. Le Parlement Europ en vient de d cider de faire de l'ann e 2003 l'ann e du handicap. Au train o  vont les choses, Lille devrait s'en montrer digne et nous reparlerons donc de tout cela.

.../...

Pour en revenir à cette Semaine de la Surdit , elle se tient essentiellement aujourd'hui et demain, expositions et d bats permanents sous chapiteau place Rihour, conf rences   la mairie de Lille-Centre, etc ...

Par exemple -il est maintenant un peu tard pour y aller-, il y a un d fil  de mode qui vient nous rappeler que les plaisirs de l'existence ne sont pas r serv s   quelques-uns mais qu'ils doivent  tre offerts   tous.

Le programme complet est   votre disposition sur un pr sentoir qui est l -bas derri re le troisi me pilier.

Je vous appelle donc, mes chers coll gues, ainsi que tous les Lillois   profiter du calme offert en centre-ville par la journ e sans voiture pour aller   la rencontre du monde des sourds afin de leur t moigner notre reconnaissance devant leur dynamisme citoyen.

Le succ s de cette manifestation est aussi le n tre et il convient de les en remercier tr s chaleureusement.

Je vous remercie, quant   moi, de votre attention.

Madame le Maire - Et nous, nous vous remercions pour votre action en faveur des personnes handicap es qui se confirme une fois de plus, Monsieur CUCHEVAL.

Ne partez pas, mes chers coll gues, car nous devons voter les dossiers qui n'ont pas fait l'objet de remarques :

les dossiers 1, 2, 3, 5, 6, 7, 12, 14, 15 (r int gr  sur table), 21, 23, 24, 26, 27, 28, 29, 30.

M. PECHARMAN - Madame le Maire, je vous avais demand  un vote s par  sur le dossier n 3 de Monsieur DURAND.

Madame le Maire - C'est exact, je vous prie de m'en excuser.

Nous allons donc retirer le dossier n 3 et voter d j  sur les autres, si vous le permettez.

Qui vote pour l'ensemble de ces dossiers ? (unanimit )

Je reviens sur le dossier n 3 o  vous aviez demand  un vote particulier sur la d lib ration 01/568.

Pour l'ensemble des autres d lib rations, je pense qu'il y a un vote favorable.

Sur la d lib ration 01/568, qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal   l'exception du Front National

Qui vote contre : le Front National

Je vous remercie.

.../...

Chemise n°1

Rapporteur : Madame le Maire.

01/552 - Séance du 15 juin 2001 - Procès-verbal.

01/553 - Séance du 9 juillet 2001 - Procès-verbal.

01/554 - Représentation de la Ville dans divers organismes.

01/555 - Conseil Communal de Prévention de la Délinquance - Composition.

01/556 - Lille Olympique Sporting Club - Coupe de la ligue des Champions - Transport des supporters lillois.

01/557 - Délégation accordée au Maire en vertu des article L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu au Conseil Municipal.

Adoptés.

Chemise n°2

Rapporteur : Monsieur PARGNEAUX,
Maire délégué

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMES

01/558 - Commune Associée d'Hellemmes - Ravalement de façades - Attribution de prime.

01/559 - Commune Associée d'Hellemmes - Association "L'Ombre Chevalier Hellemmois" - Versement d'une subvention.

01/560 - Commune Associée d'Hellemmes - Association "8 Renversé" - Versement d'une subvention exceptionnelle.

01/561 - Commune Associée d'Hellemmes - Budget du service Extérieur des Pompes Funèbres - Indemnité de conseil et d'assistance à Monsieur le Trésorier Principal de Lille Municipale Renouvellement.

01/562 - Commune Associée d'Hellemmes - Contrat Territorial Santé - Versement d'une subvention à l'association "Les Jardins dans la Ville".

01/563 - Commune Associée d'Hellemmes - Contrat Territorial Santé - Versement d'une subvention à l'association "Espace Solidarité Hellemmes".

01/564 - Commune Associée d'Hellemmes - Assainissement des courées - Prime à l'amélioration de l'Habitat.

Adoptés.

.../...

Chemise n°3

Rapporteur : Monsieur DURAND,
Maire délégué

COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME

01/565 - Commune Associée de Lomme - Acquisition d'un immeuble sis à Lomme 85 rue de Madinghem.

01/566 - Commune Associée de Lomme - Enquête publique - modification du Plan d'Occupation des Sols.

01/567 - Commune Associée de Lomme - Marché de travaux - Construction d'une Médiathèque située 794 avenue de Dunkerque à Lomme - Paiement de travaux supplémentaires.

Adoptés.

01/568 - Commune Associée de Lomme - Subventions exceptionnelles.

Adopté à la majorité (le Front National vote contre).

01/569 - Commune Associée de Lomme - Dispositif « Handiscol » - Subvention à l'association Cap'Enfance.

Adopté.

Chemise n°5

Rapporteur : Monsieur MUTEZ,
Conseiller municipal délégué

COMMERCE

01/596 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce à Lille, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Quartiers de Noblesse - Subvention à l'Association Quartier Esquermoise.

01/597 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce à Lille, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Quartiers de Noblesse - Subvention à l'Association « Du Côté de la Treille ».

01/598 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce à Lille, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Quartiers de Noblesse - Subvention à l'Union Commerciale Gambetta.

01/599 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce à Lille, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Quartiers de Noblesse - Subvention à l'Union Commerciale de Lille-Sud.

01/600 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce à Lille, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Quartiers de Noblesse - Subvention à l'Association des Commerçants et Artisans des Rues de Wazemmes.

.../...

01/601 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce à Lille, Axe 3.2 Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Quartiers de Noblesse - Subvention à l'Union Commerciale et Artisanale de Fives (UCAF).

Adoptés.

Chemise n°6

Rapporteur : Madame CARLIER,
Conseillère municipale déléguée

MARCHES DE PLEIN AIR

01/602 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce à Lille, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Quartiers de Noblesse - Subvention au Comité de Défense et d'Entraide des Commerçants Non Sédentaires (CDE-CNS)

01/603 - Marché aux livres de la Vieille Bourse - Tarification

Adoptés.

Chemise n°7

Rapporteur : Madame KECHEMIR,
Conseillère municipale déléguée

INSERTION - LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS - R.M.I.

01/604 - Programme Insertion - TRACE - Départs à l'étranger.

01/605 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action sociale - Lutte contre les Exclusions.

Adoptés.

Chemise n°12

Rapporteur : Madame FILLEUL,
Conseillère municipale déléguée

TOURISME

01/676 - Office de Tourisme de Lille - Deuxième versement sur les recettes de la taxe de séjour.

Adopté.

RELATIONS INTERNATIONALES - JUMELAGES

01/677 - Festival de jazz à Erfurt - 24 au 27 octobre 2001.

01/678 - Déplacement à Cologne - 17 et 18 novembre 2001.

.../...

01/679 - Ateliers de théâtre pour jeunes - Erfurt 16 au 21 octobre 2001.

Adoptés.

AFFAIRES EUROPEENNES

01/680 - Soutien à l'organisation française du Mouvement Européen à Lille - Demande de subvention.

01/681 - Université européenne d'été en philosophie organisée par l'Université de Lille III, du 17 au 23 septembre 2001 - Demande de subvention.

Adoptés.

Chemise n°14

Rapporteur : Madame ROUGERIE,
Conseillère municipale déléguée

PROJETS ASSOCIATIFS

01/693 - Aide au développement associatif - Attribution de subvention.

Adopté.

Chemise n°15

Rapporteur : Madame HENAUT,
Conseillère municipale déléguée

DROITS DES FEMMES

01/694 - Subventions destinées aux organismes en faveur des Droits des Femmes - Associations à vocation féminine.

Adopté.

Chemise n°21

Rapporteur : Madame le Maire,
en l'absence de Monsieur SULMAN
Conseiller municipal délégué

SANTE

01/721 - Subvention destinée à un organisme à caractère social - Contrat Territorial de Santé (CTS) de Lille, Hellemmes et Lomme - Santé.

Adopté.

.../...

Chemise n°23

Rapporteur : Madame REDLICH,
Conseillère municipale déléguée

PROTECTION DE L'ENFANCE MALTRAITEE

01/726 - Protection de l'Enfance maltraitée - Association Point Familles - Versement d'une subvention.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Monsieur SULMAN ne prenant pas part au vote).

Chemise n°24

Rapporteur : Madame DA SILVA,
Adjointe au Maire

ACHATS ET MARCHES PUBLICS

01/727 - Fourniture et gestion des abonnements - Marché à bons de commande sur appel d'offres.

Adopté.

GESTION TECHNIQUE DES BATIMENTS

01/728 - Travaux de désamiantage dans 4 bâtiments communaux - Appel d'offres.

01/729 - Diagnostic et recherche de mise en conformité dans trois bâtiments communaux - Appel d'offres.

01/730 - Hôtel de Ville - Entretien des vitrages durant les années 2002 à 2004 - Marché sur appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution.

Adoptés.

Chemise n°26

Rapporteur : Monsieur PLANCKE,
Conseiller municipal délégué

PATRIMOINE

01/754 - Patrimoine historique - Palais Rameau - Demande de classement.

01/755 - Convention pour la mise en œuvre du recensement des objets mobiliers de la Ville de Lille - Prorogation.

01/756 - Mise à disposition de locaux à l'ensemble musical Huelgas pour ses répétitions.

01/757 - Monuments Historiques (programme de restauration 2001-2004) - Répartition des maîtrises d'ouvrage entre la Ville, l'Etat et le Conseil Général.

Adoptés.

.../...

Chemise n°27

Rapporteur : Madame PHEULPIN-COQUEL,
Conseillère municipale déléguée

BIBLIOTHEQUES ET LECTURE

01/758 - Bibliothèque Municipale - Règlement intérieur des Bibliothèques de Lille : modification des tarifs.

01/759 - Bibliothèque Municipale - Régie d'avances: modification du montant de l'avance.

Adoptés.

Chemise n°28

Rapporteur : Madame BOCQUET,
Adjointe au Maire

PETITE ENFANCE - P.M.I.
POUPONNIERE ET CRECHES

01/760 - Association InnovEnfance - Contrat Enfance - Versement d'une subvention.

01/761 - Versement de la prestation Contrat Enfance relative aux Centres d'Animation Petite Enfance à la Caisse des Ecoles.

01/762 - Subventions aux associations Petite Enfance - Centre Social - Maison de quartier du Faubourg de Béthune - Versement d'une subvention.

01/763 - Pouponnière Municipale - Demande d'admission en non valeur.

Adoptés.

Chemise n°29

Rapporteur : Madame le Maire,
en l'absence de Madame CAPON
Adjointe au Maire

ECOLES

01/764 - Adhésion de la Ville de Lille au Réseau Français des Villes Educatrices.

01/765 - Convention entre la Ville de Lille et l'Institut de Réhabilitation de la Parole et de l'Audition.

01/766 - Désaffectation d'un logement de fonction du groupe scolaire Florian Moulin Pergaud 1er étage.

01/767 - Ecoles Publiques - Fournitures scolaires - Scolarité 2001/2002 - Avenants n°1 aux lots 4, 5 et 6.

01/768 - Marché d'appel d'offre ouvert pour la fourniture de denrées alimentaires nécessaires au fonctionnement des restaurants scolaires lillois et hellemmois pour l'année 2002.

.../...

01/769 - Réfection des cours d'écoles - Programmation 2001/2002 - Avenant au lot n°1 - Tranche ferme
- Cour de l'école Albert SAMAIN.

Adoptés.

01/770 - Information - Bilan général des classes d'environnement lilloises pour l'année scolaire
2000/2001.

Le Conseil Municipal prend acte.

01/771 - Classes d'environnement - Année scolaire 2001/2002.

Adopté .

Chemise n°30

Rapporteur : Monsieur MARCHAND.
Adjoint au Maire

JEUNESSE

01/772 - Programme d'Animation Jeunesse 2001 - Loisirs des Jeunes dans le Nord - Opération Ville-
Vie-Vacances - Attribution de subvention.

01/773 - Association de jeunesse - Subvention de fonctionnement au titre de l'an 2001 - Délégation
Jeunesse.

Adoptés.

INTEGRATION

01/774 - Intégration - Programmation 2001 - Subvention de la Ville - Seconde répartition.

Adopté.

Je vous souhaite une bonne soirée.

(Séance levée à 19 h 55).

